

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC
PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. IV

MONTRÉAL, 1^{er} DECEMBRE 1884.

N^o 12

SOMMAIRE

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Examen des candidats à l'étude de la Médecine (suite) — Bureau des Examineurs catholiques de Montréal, séance du 5 nov. dernier — Amendements proposés à l'Acte des pensions de retraite — Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: Profitez de la curiosité des enfants — Lecture expressive — De la composition littéraire (suite) — Vers à apprendre par cœur: La Sœur de Charité — Question de grammaire: *Qui interrogatif* peut-il employé au pluriel? — Dictées syntaxiques — Noël — BIBLIOGRAPHIE. — ANNONCES. — CONDITIONS D'ABONNEMENT.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 15 septembre dernier (1884), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté d'Ottawa, canton Bouchette.—MM. Na-poléon Labelle et François Carré, en remplacement de MM. Désiré Gauthier et Joseph Lécuyer, sortis de charge.

Comté de Saguenay, rivière Moisie.—MM. Amédée Lapière, Joseph Perrault, Thomas Bernatchez, Wenceslas Lévêque et Peter Desmond.

Comté de Beauce, Sainte-Agnès de Ditchfield.—MM. Henry Mead et François X. Géneust, en remplacement du Rév T. Charbonnel et de M. H. Mead, vu qu'il n'y a pas eu d'élection en juillet dernier.

Syndics d'écoles.

Comté de Drummond, Kingsley.—MM. Charles Henry Hovey Wadleigh, Sylvester Martine et Joseph Lodge, aucune élection n'ayant eu lieu dans le temps voulu par la loi.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 19 septembre dernier (1884), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Mégantic, Notre-Dame de Lourdes.—MM. Louis Taschereau et Arthur Castonguay, en remplacement de MM. Louis Brunelle et G. Talbot.

Comté de Rimouski, Métis.—MM. Robert Craig et Neil Blue, en remplacement de MM. Duncan et Angus Campbell, sortis de charge.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 20 septembre dernier (1884), de nommer M. Alexis Lagueux, commissaire d'écoles, à Saint-Frédéric, comté de Beauce.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 23 septembre dernier (1884), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Mégantic, canton de Nelson.—M. John Cox, en remplacement de lui-même, et M. William Haskett, en remplacement de M. F. A. Mathews, aucune élection n'ayant eu lieu en juillet dernier.

Syndics d'écoles.

Comté de Mississiquoi, Fairnam.—M. John Wilson, en remplacement de lui-même, et M. Winfield J. McCorkill, en remplacement M. J. C. McCorkill, absent.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 7 octobre dernier (1884), de nommer le R^{ev} Robert Kerr, membre du bureau protestant des examinateurs de Québec, en remplacement du R^{ev} W. Rawson, qui a résigné.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 octobre dernier (1884), de nommer MM. Didace Tassé et Léon Lorrain, commissaires d'écoles pour la ville d'Iberville.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 octobre dernier (1884), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Chateauguay, Saint-Jean-Chrysostôme No. 1.—M. François Delage, en remplacement de M. G. Colpron.

Comté de Rimouski, Saint-Paul des Capucins.—M. Jean (*alias* John) Larivée, en remplacement de M. J. Gagné.

Comté de Saguenay, Bergeronnes.—M. Benjamin Simard, en remplacement de François Maltais, décédé.

Comté de Saguenay, Mille Vaches.—MM. David Tremblay et Pierre Tremblay, en remplacement d'eux-mêmes, et M. François St. Gélais, en remplacement de M. Octave Côté, absent, aucune élection n'ayant eu lieu en juillet dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 octobre dernier (1884), de distraire de "Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland," dans le comté de Bellechasse, la paroisse de "Saint-Damien de Buckland," dans le même comté et l'ériger en municipalité scolaire distincte, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme paroisse.

Avis de demande d'annexion de municipalité, en vertu de l'acte 41 Vict., chap. 6.

Annexer à la paroisse Saint-Michel des Saints pour les fins scolaire, toute la partie du canton Provost qui se trouve à faire partie de la dite paroisse par proclamation du 8 avril dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 14 octobre dernier (1884), de faire les nominations suivantes, savoir :

1. Comme membres du bureau d'examineurs de Kamouraska.—Le R^{ev} F. X. Ludger Blais, en remplacement de feu le R^{ev} Pierre Patry et M. Louis Vincent Dumais, en remplacement de feu Alexis Thomas Michaud.

2. Comme membre du bureau d'examineurs des Iles de la Magdeleine. Le R^{ev} Auguste Picotte, en remplacement du R^{ev} Tancred Allard.

3. Comme membre du bureau d'examineurs de Waterloo.—Le R^{ev} Alfred Nadeau, en remplacement du R^{ev} Israël Courtemanche.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur, par un ordre en conseil en date du trois septembre dernier (1884), d'annexer à la municipalité de Notre-Dame du Mont-Carmel, comté de Kamouraska, pour les fins scolaires, toute cette partie de la deuxième concession de Saint-Pacôme, qui est annexée à Notre-Dame du Mont-Carmel, pour les fins religieuses, savoir : depuis la terre d'Octave Beau-lieu inclusivement, jusqu'à celle de Louis Roy, aussi inclusivement, formant en tout douze arpents de front.

Demande d'érection de municipalité.

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de Saint-Méthode, tout le territoire qui forme la mission connue sous ce nom, dans le comté de Chicoutimi.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

28 octobre, 1884.

Avis de demande d'érection de municipalité.

Détacher de la municipalité des Saints-Anges, dans le comté de Reauce, les terres de Ferdinand et Octave Perreault, situées dans la partie du rang Saint-Gabriel, dans la dite municipalité, et les annexer à celle de Sainte-Marie, dans le même comté, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Erection de municipalité.

Détacher de la municipalité de Saint-Vincent de Paul, dans le comté de Laval, tout le terrain qui se trouve depuis le pont Viau et Jean-Baptiste Desjardins inclusivement à aller jusqu'à la terre d'Elie Dubuc et de Maxime Marois inclusivement, formant l'arrondissement No. 5, et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Pont Viau."

Collège des Médecins et Chirurgiens de
la province de Québec.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE.

QUÉBEC, 18 SEPTEMBRE 1884.

(Continué de la page 293 du *Journal de
l'Instruction publique.*)

LANGUE ANGLAISE.

(Pour ceux qui parlent Français.)

1. Traduisez, sans changement non-
nécessaire de construction : —

(A) Such, at least, was the case with myself. As I saw the last blue line of my native land fade away like a cloud in the horizon, it seemed as if I had closed one volume of the world and its concerns, and had time for meditation before I opened another. That land, too, now vanishing from my view, which contained all most dear to me in life,— what vicissitudes might occur in it, what changes might take place in me, before I should visit it again! Who can tell, when he sets forth to wander, whither he may be driven by the uncertain currents of existence, or when he may return, or whether it may ever be his lot to revisit the scenes of his childhood?

(B) In fact, he declared it was of no use to work on his farm; it was the most pestilent little piece of ground in the whole country; everything about it went wrong, and would go wrong, in spite of him. His fences were continually falling to pieces; his cow would either go astray, or get among the cabbages; weeds were sure to grow quicker in his fields than anywhere else; the rain always made a point of setting in just as he had some out-door work to do; so that, though his patrimonial estate had dwindled away under his management, acre by acre, until there was little more left than a mere patch of Indian corn and potatoes, yet it was the worst conditioned farm in the neighborhood.

2. Analysez grammaticalement la phrase, *such, at least, was the case with myself.*

3. Ecrivez le passé défini et le participe passé des verbes *go, do, fall, see, take, tell, drive, grow*; le comparatif et le superlatif des adjectifs *little, bad, many, late.*

4. Donnez avec leur signification, des mots dérivés de *visit, world, cloud, occur, wander, work.*

5. Quelle est la signification, des mots suivants dont le son est le même :—*piece, peace; rain, reign, rein; see, sea; current, currant; dear, deer; blue, blew; forth, feurts?*

6. Donnez les mots anglais d'un sens opposé à celui de *go, most, some, little, wrong, worst, close, last.*

(Eor English-speaking Candidates.)

1. Analyse the second sentence in :—

Tell me, heavenly bow,

If Venus or her son, as thou dost know,
Do now attend the queen. Since they did plot
The means *that dusky* *Dis my daughter* got,
Her and her blind boy's scandal'd company
I have forsworn.

2. Parse the words in Italics above.

3. Explain the following, and state where in the play and by whom the words are used :

- (a) *If 'twere a kybe,*
'Twould put me to my slipper.
- (b) What a *pie'd nimny's* this! Thou *scurvy patch.*
- (c) *Here's a maze* trod, indeed,
Through *forth-rights* and meanders.
- (d) Each *putter-out* of one for five will bring us
Goo! warrant.
- (e) Each one, tripping on his toe,
Will be here with *mop* and *moe.*
- (f) And flat meads *thatch'd with stover,* them to
[keep.

4. Give the meaning as found in the "Tempest," with etymology, of "welkin," "flote," "zenith," "moe," impertinent," "corollary," "doit," "meander."

5. The word *tillth*, used by Shakespeare is better than *tillage*, which is a hybrid? Explain.

Why is *forgo* better than Shakespeare's *fo rego*? Compare other compounds having this same prefix.

6. Describe the two conspiracies carried on in the "Tempest," and their defeat.

7. How are nouns when used as adjectives distinguished from true nouns, and how are adjectives when used as nouns distinguished from true adjectives? Give examples.

8. Point out the double plural in *children, chickens, kine*, also a similar *excess of expression* in *nearer*, give it to him.

9. Correct, if necessary, the following and explain the nature of the errors :—

The "Pleasures of Hope" was written by Campbell. Has either of your three friends arrived? Young twigs are easier bent than boughs? Who are you speaking to? It is me.

10. How may grammar be reconciled with usage in the last two examples of the preceding question ?

ARITHMÉTIQUE.

NOTE.—Les réponses sans les opérations ne seront point acceptées ni dans l'Arithmétique ni dans l'Algèbre.

1. Réduisez $\frac{3\frac{1}{2} - 2\frac{1}{4}}{\frac{1}{4} \text{ de } (\frac{1}{5} + \frac{1}{2})} \div 15\frac{5}{8}$ à une fraction simple.

2. Faites, toutes en décimaux, les opérations indiquées dans

$$(7\frac{1}{2} \text{ de } \frac{1}{5} + \frac{1}{3} - .02) \div .005.$$

3. Un épicier achète du thé à 64 cents la livre, et le vend de manière à gagner $\frac{6\frac{1}{2}}{32}$ du prix coûtant. Que doit-il recevoir pour 6043 livres ?

4. Si 5 cwt., 3 qrs., 14 lbs. coûtent \$6 le quintal, quel sera le prix d'une livre, quand le prix du tout a été réduit de \$11.78 ?

5. Calculez l'intérêt de £34 10s 0d. du 10 août au 21 octobre, à raison de 6 pour cent ?

ALGÈBRE.

1. Quelle sera la valeur numérique de $3a + (2b - c^2) + \{ c^2 - (2a + 3b) \} + \{ 3c - (2a + 3b) \}^2$ quand $a = 0$, $b = 2$, $c = 4$.

2. Divisez $a^2 - b^2 + 2bc - c^2$ par $a - b + c$, et prouvez le résultat par la multiplication.

3. Simplifiez $\frac{x^2}{x^4 - 1} + \frac{x}{x - 1} + \frac{x}{x + 1}$

4. Résoudre les équations

$$(A) \frac{ax_2}{b - cx} + a + \frac{ax}{c} = 0.$$

$$(B) \begin{cases} \frac{x-2}{5} - \frac{10-x}{3} = \frac{y-10}{4} \\ \frac{2y+4}{3} = \frac{4x+y+13}{8} \end{cases}$$

5. Un épicier désire mêler du thé à 3s. 6d. la livre avec 56 livres d'une meilleure qualité à 5s la livre, de manière à ven-

dre le tout pour 4s. 6d. la livre. Combien de livres de la qualité inférieure doit-il prendre ?

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONRÉAL.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE, 1884.

MEMBRES PRÉSENTS :

- MM. l'abbé L. W. Leclair, président ;
- U. E. Archambault, vice-président ;
- L'abbé S. Rouleau,
- F. X. Valade,
- W. Fahey,
- A. D. Lacroix, secrétaire.

CANDIDATS BREVETÉS
ACADÉMIE, 1re CLASSE.

M. Louis Emmanuel Parage, français

ECOLE MODÈLE, 1re CLASSE.

M. Urbain Paul Barthélemy, français
Delle Susan Wall, anglais

ECOLE MODÈLE, 2de CLASSE.

M. Frédéric Viens, français et anglais

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1re CLASSE.

Delles Rosanna Bergevin, franç. et angl.
Théana Tellier, français
Virginie Bourdeau, do

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de CLASSE.

Delles Ophélie Ouellet, français
Antoinette Martin, do
Anna Hénault, do
Euphrasie Girouard, do
Euphémie Martin, do
Clémentine Lefebvre, do
Vitaline Morand, do
Marie Hélène Longpré, do
Alma Lafontaine, do

	Candidats qui ont réussi.	Candidats qui ont failli.	Total.
Académie	1	0	1
Ecole Modèle.....	3	0	3
Ecole Élémentaire.....	12	5	17
Totaux,	16	5	21

EPREUVES ECRITES.

Ecole Elémentaire.

DICTÉE FRANÇAISE.

Funérailles chez les Hébreux.

Tous les anciens avaient un très grand soin des funérailles, et regardaient comme une malédiction terrible que leur corps et ceux des personnes qu'ils avaient chéries, demeurassent exposés à être déchirés par les bêtes et par les oiseaux, ou à se corrompre à découvert et à infecter les vivants. C'était une consolation de reposer dans les sépulcres de ses pères. Au lieu que les Grecs brûlaient les corps pour garder les cendres, les Hébreux enterraient les gens du commun, et embaumaient les personnes considérables pour les mettre dans des sépulcres. Ils brûlaient aussi quelquefois des parfums sur le corps. Aux funérailles d'Asa, roi de Juda, il est dit qu'il fut mis sur un lit rempli de parfums, composés avec grand art, et qu'on y fit du feu ; et il paraît que c'était une coutume par d'autres passages. Ils embaumaient à peu près comme les Egyptiens, entourant le corps d'une grande quantité de drogues desséchantes, puis ils le mettaient dans les sépulcres, qui étaient de petits caveaux ou des cabinets taillés dans des rochers avec un tel artifice, que quelques-uns avaient des portes fermantes, tournant sur leurs gonds, taillés de la même pièce. On en voit encore plusieurs ; chacun avait une table de la même pierre, sur laquelle on posait le corps.

DICTÉE ANGLAISE.

Confirmation.

Our young readers have learned from their little catechism, that confirmation is the sacrament by which they are elevated to the dignity of soldiers of Jesus-Christ ; that as, by baptism they were made children of God, so by confirmation their names are inscribed in the army of the faithful followers of our divine Lord, and they receive strength to battle against sin, the world, and the devil, which they had so solemnly renounced at the baptismal font.

Confirmation is conferred by a bishop, who, first imposes his hands on those to be confirmed invoking upon them the

Holy Ghost, with his sevenfold gifts ; he then signs the forehead of each with chrism in the form of the cross, saying at the same time : " I sign thee with the sign of the cross. I confirm thee with the chrism in the name of the Father, and of the Son and of the Holy Ghost. Amen."

The bishop concludes the ceremony by giving the person confirmed a slight blow on the cheek, to signify that as followers of Jesus-Christ we must bear trials and persecutions for his sake.

The chrism used in confirmation is an ointment made of the oil of cloves and balm.

ARITHMÉTIQUE.

I. Trouvez la valeur de

$$\frac{1}{2} + \frac{2}{3} \times \frac{3}{4} \div \frac{1}{5} - \frac{1}{8}$$

Solution :

$$\frac{1}{2} + \frac{2}{3} = \frac{7}{6}, \quad \frac{7}{6} \div \frac{3}{4} = \frac{21}{24} =$$

$$\frac{7}{8}, \quad \frac{7}{8} \div \frac{1}{5} = \frac{35}{8}, \quad \frac{35}{8} - \frac{1}{8} =$$

$$\frac{34}{8} = 4 \frac{2}{8} = 4 \frac{1}{4}.$$

Réponse : 4½.

II. Trouvez la valeur de

$$\frac{5}{6} - \frac{1}{4} \times \frac{7}{8} \div \frac{5}{6} + \frac{2}{3} \div \frac{5}{9}$$

Rep : 2½.

Solution :

$$\frac{5}{6} - \frac{1}{4} = \frac{7}{12}, \quad \frac{7}{12} \times \frac{7}{8} = \frac{49}{96}$$

$$\frac{49}{96} \div \frac{5}{6} = \frac{49}{80}, \quad \frac{49}{80} + \frac{2}{3} = \frac{307}{240}$$

$$\frac{307}{240} \div \frac{5}{9} = \frac{921}{400} = 2 \frac{121}{400}.$$

Ecole Modèle.

DICTÉE SYNTAXIQUE.

L'Oraison funèbre du prince de Condé.

Nous nous étions imaginé, pendant quelque temps, que l'oraison funèbre du

prince de Condé, la fin exceptée, était généralement trop louée ; nous croyions qu'il était plus aisé, comme il l'est en effet, d'arriver aux formes d'éloquence du commencement de cet éloge qu'à celles de l'oraison de madame Henriette ; mais quand nous avons lu ce discours avec toute l'attention que méritent de pareils chefs-d'œuvre ; quand nous avons vu l'orateur emboucher la trompette épique pendant une moitié de son récit, raconter une des plus grandes batailles qu'il y ait eu au dix-septième siècle, comme s'il l'avait vue se livrer, et donner, comme en se jouant, un chant d'Homère ; quand, se retirant à Chantilly avec Achille en repos, il rentre dans le ton évangélique, et retrouve les grandes pensées qu'inspire la religion, les vues chrétiennes dont sont remplies les premières oraisons funèbres ; lorsque, après avoir mis Condé au cercueil, il appelle les peuples, les princes, les prélats, les guerriers, au catafalque du héros ; lorsqu'enfin, s'avançant lui-même avec ses cheveux qu'ont blanchis les quelque soixante ans qu'il a vécu, il fait entendre les accents du cygne, montre Bossuet un pied dans la tombe et le siècle de Louis, où se sont trouvées réunies toutes les gloires, et dont il a l'air de faire les funérailles, près de s'abîmer dans le gouffre sans fond de l'éternité ; à ce dernier effort, un des plus grands assurément qu'ait faits l'éloquence humaine, les larmes de l'admiration se sont échappées de nos yeux, et le livre est tombé de nos mains

NARRATION FRANÇAISE.

Respect dû à la justice.

Un des domestiques du prince de Galles, fils de Henri IV, roi d'Angleterre, avait été accusé au banc du roi, et saisi par ordre de ce tribunal. Le prince, qui l'aimait particulièrement, regarda cette entreprise comme un manque de respect pour sa personne, et, n'ayant que trop de flatteurs autour de lui qui enflammaient son ressentiment par leurs conseils, il se rend lui-même au siège de la justice, où, se présentant d'un air furieux, il donne ordre aux officiers de rendre sur le champ la liberté à son domestique. La crainte fit baisser les yeux à tous ceux qui l'entendirent et leur ôta l'envie de répondre. Il n'y eut que le lord chef de la

justice, nommé sir William Gascoigne, qui se leva sans aucune marque d'étonnement, et qui exhorta le prince à se soumettre aux anciennes lois du royaume. " Ou du moins, lui dit-il, si vous êtes résolu de sauver votre domestique des rigueurs de la loi, adressez-vous au roi votre père, et demandez-lui grâce pour le coupable ; c'est le seul moyen de satisfaire votre inclination sans donner atteinte aux lois et sans blesser la justice." Ce sage discours fit si peu d'impression sur le jeune prince qu'ayant renouvelé ses ordres avec la même chaleur, il protesta que, si l'on différait un moment à les suivre, il allait employer la violence. Le lord chef de la justice, qui le vit disposé sérieusement à l'exécution de cette menace, éleva la voix avec beaucoup plus de fermeté et de présence d'esprit, et lui commanda en vertu de l'obéissance qu'il d'avait à l'autorité royale, non seulement d'abandonner la défense du prisonnier, mais de se retirer à l'instant de la cour dont il troublait les exercices par des procédés si violents. C'était attiser le feu et souffler sur la flamme. La colère du prince éclata d'une manière terrible. Il s'approcha du juge avec un air furieux, et crut peut-être l'épouvanter par ce mouvement, mais sir William, se rendant maître de lui-même, soutint parfaitement la majesté d'un siège sur lequel il représentait le roi. " Prince, s'écria-t-il d'une voix ferme, je tiens ici la place de votre souverain seigneur et roi, votre père ; vous lui devez une double obéissance à ces deux titres. Je vous ordonne, en son nom, de renoncer à votre dessein, et de donner désormais un meilleur exemple à ceux qui doivent être vos sujets ; et pour réparer la désobéissance et le mépris que vous venez de marquer pour la loi, vous vous rendrez vous-même, à ce moment, dans la prison où je vous enjoins de demeurer, jusqu'à ce que le roi votre père vous fasse déclarer sa volonté." La gravité du juge et la force de l'autorité produisirent l'effet d'un coup de foudre. Le prince en fut si frappé que, remettant aussitôt son épée à ceux qui l'accompagnaient, il fit une profonde révérence au lord chef de la justice ; et, sans répliquer un seul mot, il se rendit droit à la prison du même tribunal. Les gens de sa suite allèrent aussitôt rapporter au roi ce qui s'était passé, et ne manquèrent pas d'y joindre

toutes les plaintes qui pouvaient prévenir contre sir William. Ce sage monarque se fit expliquer jusqu'aux moindres circonstances : ensuite, il parut rêver un moment ; mais levant tout à coup les yeux et les mains au ciel, il s'écria dans une espèce de transport : " O Dieu ! quelle reconnaissance ne dois-je pas à ta bonté ! Tu m'as fait présent d'un juge qui ne craint pas d'exercer la justice, et d'un fils qui non-seulement sait obéir, mais qui a la force de sacrifier sa colère à l'obéissance ! "

DICTÉE ANGLAISE.

European Civilization.

It is fact now generally acknowledged, and openly confessed, that Christianity has exercised a very important and salutary influence on the development of European civilization. If this fact has not yet had given to it the importance which it deserves, it is because it has not been sufficiently appreciated. With respect to civilization, a distinction is sometimes made between the influence of Christianity and that of Catholicity ; its merits are lavished on the former, and stinted to the latter by those who forget that, with respect to European civilization Catholicity can always claim the principal share ; and for many centuries, an exclusive one ; since during a very long period, she worked alone at the great work. People have not been willing to see that when Protestantism appeared in Europe, the work was bordering on completion ; with an injustice and ingratitude which I cannot describe they have reproached Catholicity with the spirit of barbarism, ignorance, and oppression ; while they were making an ostentatious display of the rich civilization, knowledge, and liberty, for which they were principally indebted to her.

If they did not wish to fathom their intimate connection between Catholicity and European civilization, if they had not the patience necessary for the long investigations into which this examination would lead them, at least it would have been proper to take a glance at the condition of countries where the Catholic religion has not exerted all her influence during centuries of trouble, and compare them with those in which she has been predominant.

COMPOSITION ANGLAISE.

The Dying Girl.

(Poésie par Richard Dalton Williams que les candidats ont mise en prose.)

ARITHMÉTIQUE.

I. Une montre qui marque maintenant l'heure véritable avance de $5\frac{1}{2}$ minutes par jour ; dans combien de temps, à force d'avancer, marquera-t-elle de nouveau l'heure véritable, c'est-à-dire dans combien de temps aura-t-elle avancé de 12 heures ?

Réponse : 130 $\frac{10}{11}$ jours.

Solution :

Pour avancer de $5\frac{1}{2}$, ou $\frac{11}{2}$ minutes, il faut 24 heures ; pour avancer de $\frac{1}{2}$ il faut

$$\frac{24}{11} \text{ et pour } \frac{1}{2} \text{ ou 1 minute il faut } \frac{24 \times 2}{11} ;$$

pour avancer de 12 heures, ou 720 minutes, il faut

$$\frac{24 \times 2 \times 720}{11} \text{ heures. Le jour}$$

ayant 24 heures, il faut diviser ce nombre d'heures par 24, ce qui se fait en multipliant le dénominateur par 24, et

$$\text{on a } \frac{24 \times 2 \times 720}{11 \times 24} = \frac{2 \times 720}{11} = \frac{1440}{11} = 130 \frac{10}{11}.$$

(Quelques-uns des candidats ont résolu le problème ci-dessus au moyen d'une proportion.)

II. Un particulier a un billet de \$3646 à recevoir ; ce billet a encore 9 mois d'échéance ; mais ayant besoin d'argent, il en demande le paiement immédiat, et on le lui escompte à 6 % par an. Combien a-t-il reçu ?

Rép. : \$3488.99 $\frac{100}{209}$.

Solution :

A 6 pour cent par an c'est $4\frac{1}{2}$ pour 9 mois ; donc \$104.5 se réduisent à \$100 ;

\$1 se réduit à $\frac{100}{104.5}$; et \$3646 se rédui-

$$\text{seut à } \frac{100 \times 3646}{104.5} = \$3488.99 \frac{100}{209}.$$

ALGÈBRE.

I. La différence de deux nombres est de 4 ; et $\frac{1}{3}$ du plus petit plus $\frac{1}{4}$ du plus grand est égal à la moitié du plus grand ; quels sont ces deux nombres ?

Rép. : 12 et 16.

Solution :

$$x = \text{p. petit}$$

$$x + 4 = \text{p. grand}$$

$$\frac{x}{3} + \frac{x+4}{4} = \frac{x+4}{2}$$

$$4x + 3x + 12 = 6x + 24$$

$$4x + 3x - 6x = 24 - 12$$

$$x = 12$$

$$x + 4 = 16$$

II. Un poisson pèse 32 livres ; le poids de la queue est égal à un tiers du poids de la tête, et le corps pèse quatre fois autant que la queue ; quel est le poids de chaque partie ?

Rép. : 12 lbs = tête.

4 " = queue.

16 " = corps.

Solution :

x = poids de la tête.

$$\frac{x}{3} = \text{ " " queue.}$$

$$\frac{4x}{3} = \text{ " " corps.}$$

$$x + \frac{x}{3} + \frac{4x}{3} = 32$$

$$3x + x + 4x = 96$$

$$8x = 96$$

$$x = 12$$

$$\frac{x}{3} = 4$$

$$\frac{4x}{3} = 16$$

MESURAGE.

I. Dans un terrain ayant la forme d'un carré de 45 toises de côté, on veut creuser un bassin qui occupe le $\frac{1}{5}$ de la surface. Quel en sera le rayon ?

Rép. : 11.354 toises.

Solution :

$$45 \times 45 = 2025 = \text{surface du carré.}$$

$$1025 \div 5 = 405 \text{ surface du bassin.}$$

$$\sqrt{405 \div 3.1416} = 11.354 \text{ toises.}$$

II. Quelle est la surface d'un parterre elliptique dont les axes sont de 36 ver. et de 27 verges ?

Rép. : 763.4088 ver. carrées.

Solution :

$$36 \times 27 = 472 \times .7854 = 763.4088 \text{ verges carrées.}$$

ACADÉMIE.

LATIN.

Traduction du morceau suivant :

Hæc eodem tempore Cæsari mandata referebantur, et legati ab Æduis et a Treveris veniebant : Ædum questum, quod Harudus, qui nuper in Galliam transportati essent, fines eorum popularentur ; sese ne obsidibus q idem datis pacem Ariovisti redinere potuisse ; Treveri autem, pagos centum Suevorum ad ripas Rheni conselisse, qui Rhenum transire couarentur ; iis præesse Nasuam et Cimberium fratres. Quibus rebus Cæsar vehementer commotus, maturandum sibi existimavit, ne, si nova manus Suevorum cum veteribus copiis Ariovisti sese conjunxisset, minus facile resisti posset. Itaque re frumentaria, quam celerrimè potuit comparatâ, magnis itineribus ad Ariovistum contendit. CÆSAR, *De Bello Gallico*, I, 37.

GREC.

Traduction de la 3e des fables d'Esopé.

A. D. LACROIX,

Secrétaire.

Rue St-André, 146.

AMENDEMENTS PROPOSÉS A L'ACTE DES PENSIONS DE RETRAITE.

Mercredi, 22 octobre dernier, les deux comités nommés par les instituteurs catholiques et les instituteurs protestants se sont réunis à l'Académie Commerciale Catholique de Montréal pour examiner

la loi du fonds de retraite des fonctionnaires de l'instruction primaire, et les amendements qui y ont été faits par le sous-comité du Conseil de l'Instruction publique.

Séance du matin.

Présents :

L'hon. Géd. Ouimet, surintendant de l'Education ;

MM. E. J. Rexford, secrétaire du dépt. anglais de l'Instruction publique ;

U. E. Archambault, principal de l'Ecole Polytechnique, etc. ;

S. P. Robins, principal de l'Ecole Normale McGill ;

H. A. Howe, principal du High School ;

D. Boudrias, directeur de l'Ecole-Modèle Jacques-Cartier ;

F. X. P. Demers, directeur de l'Académie Commerciale ;

A. D. Lacroix, principal de l'Ecole Montcalm.

Sur proposition de M. U. E. Archambault, appuyée par M. S. P. Robins, M. le surintendant est nommé président, et M. A. D. Lacroix, secrétaire.

M. le président fait connaître le but de l'assemblée, et dit qu'il espère que les personnes présentes s'entendront pour suggérer tels amendements qui seront acceptables à tous les instituteurs de la province, sans distinction de nationalité ou de religion.

M. Archambault explique la nature des modifications proposées par le sous-comité du Conseil de l'Instruction publique.

Il dit que l'amendement le plus important se trouve à la fin de la section 12 et se lit comme suit :

“Cependant si, pour payer les pensions, la retenue à faire s'élève à un taux qui serait jugé trop considérable par les fonctionnaires de l'enseignement primaire, le gouvernement pourra diminuer les avantages offerts par la présente loi.”

M. Archambault ajoute que le sous-comité avait d'abord cru qu'il faudrait, dès à présent, diminuer les avantages offerts aux fonctionnaires, ou retrancher la pension aux veuves et aux orphelins, mais qu'il avait fini par adopter la clause ci-dessus mentionnée.

M. Archambault dit qu'au lieu de diminuer les pensions le gouvernement devrait nous venir en aide par un octroi de \$10,000.

Il dit que la province paie actuellement \$8,000 par année, non pour soulager, mais pour prolonger la misère de quelques vieux instituteurs. Comme cette allocation diminue d'année en année et qu'elle ne peut manquer de s'éteindre avant longtemps, il espère que le gouvernement voudra bien verser cette somme dans le nouveau fonds de pensions.

M. Rexford démontre que les anciens instituteurs, qui n'auront pour ainsi dire que leurs arrérages à payer, se trouveront à contribuer beaucoup moins au fonds de retraite que les nouveaux.

Il dit que le fonds capitalisé au 1er juillet 1885 sera probablement de \$100,000, et qu'il faudra au moins \$25,500 ou \$26,000 pour payer les pensions dès la première année ; de sorte qu'il sera absolument nécessaire de diminuer les pensions ou d'augmenter la retenue si la législature ne nous vient pas en aide.

M. Robins dit que l'on pourrait faire payer l'intérêt sur les arrérages des anciens instituteurs. Il est plus difficile cependant pour ceux-ci de payer le plein montant de leurs arrérages, qu'une légère retenue tous les ans, comme ce sera le cas pour les nouveaux.

Il croit que la principale difficulté se trouve résolue par la nouvelle clause que l'on a ajoutée à la section 12. Cette clause demande seulement à être mieux définie, elle est trop vague.

Il pense que l'on devrait fixer le maximum du taux de la retenue, et préciser de quelle manière on diminuera les avantages aux pensionnaires, s'il en est besoin.

Et la séance est ajournée à 7½ heures du soir

Séance du soir.

Présidence de M. le surintendant.

Présents :

MM. E. J. Rexford,

U. E. Archambault,

H. A. Howe,

J. O. Cassegrain, professeur à l'Ecole N. J.-C.

D. Boudrias,

A. D. Lacroix

M. Archambault répète ce qu'il a dit à la séance du matin, et ajoute que le gouvernement devrait augmenter son octroi comme compensation du montant moins considérable que les anciens instituteurs auront fourni.

Quant à lui, il aimerait mieux supprimer la section 3 que de diminuer les avantages offerts aux pensionnaires ou de fixer un maximum du pourcentage; c'est pourquoi il propose :

Que la section 3 du fonds de pension soit retranchée.

Pour : M. Archambault, 1.

Contre : MM. Rexford, Howe, Cassegrain, Boudrias et Lacroix, 5.

Dans le but d'éviter que la retenue ne pèse trop lourdement sur les fonctionnaires en activité, il est unanimement résolu que la même retenue soit faite et sur leurs traitements et sur les pensions des fonctionnaires en retraite.

M. Rexford dit que la proposition qui vient d'être adoptée est un pas dans la bonne voie. Il croit que le meilleur moyen de rassurer complètement les esprits, et de donner pleine et entière satisfaction à tous les fonctionnaires, serait de fixer un maximum du pourcentage. Il propose donc :

Que la retenue ne pourra jamais excéder quatre pour cent (4 0/0), qui sera le taux maximum; si les sommes prélevées à ce taux n'étaient pas suffisantes pour payer les pensions, les avantages offerts aux pensionnaires seraient diminués en conséquence.

Pour : MM. Rexford, Howe et Cassegrain, 3.

Contre : MM. Archambault, Boudrias et Lacroix, 3.

M. le président donne son vote prépondérant en faveur de la proposition de M. Rexford, qui se trouve ainsi adoptée.

Et les membres de l'assemblée n'ayant plus rien à suggérer, la séance est levée.

A. D. LACROIX,
Secrétaire.

Réunion spéciale du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Séance du 12 novembre 1884.

Présents :

Le Surintendant, président ;

Le Très Révérend Cyrille Légaré, représentant Mgr l'archevêque de Québec ;

Mgr l'évêque de Trois-Rivières,

— de Rimouski,

— de Sherbrooke,

— d'Ottawa,
— de St-Hyacinthe,
— de Montréal,

Mgr le Vicaire Apostolique de Pontiac,

L'hon. P. J. O. Chauveau,

— Juge Jetté,

MM. P. S. Murphy,

le Dr. Painchaud.

Lecture d'une lettre de Mgr de Chicoutimi informant le Surintendant qu'il ne pourra assister à cette réunion du comité, vu les difficultés des communications provenant de la fermeture de la navigation du Saguenay.

Le sous-comité des écoles normales présente le rapport suivant :

RÉUNION DU SOUS-COMITÉ DES ÉCOLES NORMALES.

Séance du 14 octobre 1884.

Présents :

Le T. Rév. Cyrille Légaré, représentant Mgr l'archevêque de Québec, président ;

NN. SS. les évêques de Trois-Rivières,

“ “ de Rimouski,

“ “ Ottawa,

“ “ Sherbrooke,

Les Honbles. Sir N. F. Billeau,

“ P. J. O. Chauveau,

“ Surintendant.

Lecture d'une lettre de l'honorable juge Jetté informant le sous-comité que des affaires pressantes le retiennent à Montréal, et qu'en conséquence, il ne pourra pas assister à la réunion du sous-comité.

Mgr l'évêque de Rimouski fait lecture de la série de questions suivantes qu'il soumet au sous-comité, comme devant servir de base à l'examen de la question dont le comité est chargé de s'enquérir :

Trois principaux griefs sont allégués contre nos écoles normales : 1o elles coûtent trop cher ; 2o elles fournissent trop peu de sujets à l'enseignement ; 3o le cours qu'on y suit est trop élevé et trop long. Voilà ce que le sous-comité doit d'abord examiner.

I. “Nos écoles normales coûtent trop cher.”

1o Quelle a été annuellement la recette et la dépense de chacune d'elles depuis 1857, date de leur établissement ?

2o Dans quelle proportion la dépense annuelle réelle a-t-elle été avec le nombre d'élèves dans chacune ?

30 Comment se répartit cette dépense pour les frais de pension des élèves, le salaire des professeurs, le mobilier, les fournitures classiques, les bibliothèques, les musées, etc ?

40 Quelle est la proportion des dépenses au nombre d'élèves dans Ontario, aux Etats-Unis, en Europe, etc. ?

50 Quels seraient les moyens de diminuer ces dépenses sans nuire à l'efficacité de ces institutions ?

50 Quel effet aurait la réduction des écoles normales catholiques de garçons à une seule ?

70 L'abolition des pensionnats produirait-elle une économie notable ? Quelles en seraient les conséquences au point des mœurs et de la conduite des élèves ?

80 Serait-il possible d'augmenter le taux de la pension, ou d'abolir les bourses ?

90 Serait-il préférable de ne distribuer les bourses qu'aux élèves diplômés, et après un certain nombre d'années d'enseignement ?

100 Y aurait-il moyen de diminuer le nombre des professeurs, surveillants, etc, ou leur salaire ?

110 Y aurait-il économie à avoir d'autres que des laïques pour professeurs ?

120 Serait-il praticable et avantageux de confier nos écoles normales catholiques à des collèges déjà existants, ou à des instituts religieux ?

130 Comment se fait-il que la dépense à Jacques-Cartier, où il n'y a pas d'élèves-maîtresses, et à McGill, où il n'y a jamais eu de pensionnat, soit aussi élevée qu'à Laval, où il y a deux départements ?

II. "Nos écoles normales fournissent trop peu de sujets à l'enseignement, surtout de maîtres."

10 Combien chaque année depuis 1857 ont-elles formé d'élèves diplômés, de chaque degré ? Distinguer de 1857 à 1867, de 1867 à 1877 et de 1877 à 1884.

20 Combien de ces élèves diplômés ont continué leur cours à l'école normale ?

30 Combien, après la sortie, se sont livrés à l'enseignement ?

40 Combien d'années chacun d'eux a-t-il enseigné ?

50 Pour quelles raisons certains élèves diplômés n'ont-ils pas enseigné le temps voulu par leur engagement, ou n'ont-ils pas enseigné du tout ?

60 Combien parmi les élèves-maîtres

ont embrassé l'état ecclésiastique, l'état religieux, ou quelque autre profession ?

70 Ceux qui sont entrés dans les professions libérales, ont-ils auparavant enseigné le nombre d'années voulu ?

80 Quelle est la proportion entre le nombre d'élèves-maîtres diplômés, et le nombre de ceux d'entre eux qui ont enseigné après leur sortie de nos écoles normales ?

80 Quelle est cette proportion pour l'Ecole Normale McGill protestante, pour celle d'Ontario, des Etats-Unis, etc ?

100 A-t-on raison de croire que le nombre d'instituteurs serait plus grand si les écoles normales étaient confiées à des collèges ou à des instituts religieux ?

III. "Le cours qu'on suit dans nos écoles normales, est trop élevé et trop long."

10 Pourquoi le cours est-il en trois divisions ?

20 Qu'enseigne-t-on dans chacune de ces divisions ?

30 Par qui est prescrit ce cours ?

40 Y a-t-il avantage à ce que les futurs instituteurs passent plusieurs années à l'école normale ?

50 Y aurait-il moyen d'exiger des candidats qu'ils fussent plus instruits lors de leur entrée, et qu'ils pussent être admis dans une division plus élevée ?

60 Serait-il désirable d'abolir la division où les élèves se préparent au diplôme pour académie ?

Serait-il praticable de n'enseigner à l'école normale que la pédagogie ?

Quant aux écoles normales pour élèves-institutrices, n'y aurait-il pas moyen, tout en conservant celle de Québec sous la direction des Dames Ursulines pour l'archidiocèse, d'en établir une dans chaque autre ville épiscopale, qui serait dirigée par une communauté religieuse, et subventionnée annuellement par la Législature ?

Il va sans dire que les directrices devraient se préparer spécialement à cet enseignement.

Il pourrait être établi aussi des règlements particuliers pour la collation des diplômes, soit d'école élémentaire, soit d'école modèle.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Rimouski, il est résolu :

"Que le mémoire qui vient d'être lu, soit imprimé sans délai par les soins de

“ M. le surintendant, et distribué à chacun des membres de ce sous-comité, afin de leur permettre de l'amender ou d'y ajouter d'autres questions, ainsi qu'au surintendant et aux principaux des écoles normales catholiques.”

“ Que ce sous-comité s'ajourne à demain matin, à neuf heures pour commencer à étudier ces diverses questions et à interroger les dites personnes.”

En conséquence, le sous-comité s'ajourne au lendemain matin, à neuf heures.

SEANCE DU 15 OCTOBRE 1884.

Présents : les mêmes.

M. l'abbé Verreau, principal de l'école normale Jacques-Cartier, est appelé à comparaître devant le sous-comité.

Voici le résumé des réponses qu'il a faites aux questions qui lui ont été posées :

1. Je ne puis répondre à cette question sans référer aux livres que nous tenons. Mais nous sommes obligés de transmettre chaque semestre au surintendant un état détaillé en double avec les reçus de toutes les sommes dépensées pour l'école.

Je ne pense pas qu'on doive porter aux dépenses des écoles normales Laval et McGill la valeur des édifices occupés par elles, parce que le gouvernement n'a point payé cette valeur. Quant à l'école normale Jacques-Cartier, le gouvernement, il est vrai, en a payé la construction ; mais en retour, il est propriétaire de l'édifice dont il peut disposer à sa volonté, et il ne faut pas oublier qu'il a reçu une propriété dont la valeur doit couvrir les frais de construction de reste. Tout au plus devrait-il porter au chapitre des dépenses de cette dernière école l'intérêt des sommes avancées par lui, tant qu'il n'aura pas été remboursé par l'immeuble de la rue Notre-Dame.

2 et 3. L'augmentation que l'on constate dans les dépenses des écoles normales provient de l'augmentation qui s'est produite dans le prix de toutes choses, augmentation qui a obligé le gouvernement à élever le traitement de plusieurs professeurs. M. le procureur du séminaire de Québec me dit que les dépenses pour la pension de leurs élèves ont augmenté d'au moins un tiers depuis 1857. Quant à l'école normale Jacques-Cartier, il y a

eu d'autres causes d'augmentation des dépenses. Les frais d'entretien sont plus élevés, parce que la maison est plus considérable. Par exemple, l'éclairage et le chauffage coûtent plus cher ; le chauffage surtout a plus que doublé : de \$500 à \$600, il s'est élevé jusqu'à \$1,200. Mais je dois faire remarquer que pour cet article l'augmentation excessive provient des défauts de la construction, défauts que le Bureau des Travaux Publics travaille à faire disparaître. Cependant ces défauts étaient tels, que j'ai dû faire des dépenses considérables chaque année pour y remédier, indépendamment de ce que faisait le Bureau des Travaux Publics. Ces dépenses étaient payées par moi sur les revenus de l'école.

En ce moment, on exécute à l'école normale Jacques-Cartier des travaux de réparation très nécessaires. Ils seront cependant une source de dépenses, parce qu'il a fallu déplacer, et qu'il faudra replacer bien des choses, sans compter le nettoyage qui devra être considérable. On ne peut dire que ces dépenses sont le fait de l'école normale Jacques-Cartier ; elles sont imputables à ceux qui ont présidé à la construction de la nouvelle école. C'est un accident qui concerne le Bureau des Travaux Publics.

C'est en me tenant aux sommes réellement déboursées par le gouvernement que j'ai établi, dans ma réponse à Mgr de Trois-Rivières, page 16, § 4 et 5, ce que coûte chaque élève admis aux écoles normales.

La dépense est de \$141.95, disons \$142 par élève. J'ai obtenu ce résultat en additionnant \$870,594.23, montant des octrois pendant 25 ans (1856-1880), à \$27,749.41, fonds de construction (meubles de Laval et McGill et entretien. Voir p. 15) Total \$898,343.64.

De cette somme, j'ai retranché \$77,184 73 remboursées au gouvernement par les écoles normales. La différence \$851,158.91 divisée par 5,784 élèves, donne pour chacun d'eux \$141.95. J'ai lieu de croire cette moyenne exacte, puisqu'elle couvre une durée de 25 ans. Elle correspond aussi à ce que le gouvernement paye à l'école de réforme à Montréal pour chaque enfant qui y est condamné. Il y a cette différence, je crois, que le nombre de pensions assurées par le gouvernement ne doit jamais descendre au-dessous d'un chiffre déterminé, et que la recette du

travail des condamnés ne doit pas retourner au gouvernement, en sorte que la propriété, toutes les améliorations, l'ameublement, l'outillage, etc., etc., appartiennent aux religieux qui dirigent l'école. Aux écoles normales il n'en est pas ainsi : les meubles, les collections deviennent la propriété du gouvernement. Ainsi, à l'école normale Jacques-Cartier, la bibliothèque, les musées, les collections représentent une valeur de \$18,000 à \$20,000. L'ameublement représente aussi une valeur considérable.

Depuis plusieurs années, j'ai cessé d'augmenter la bibliothèque et les collections.

Je ne puis y consacrer, quand une occasion se présente, qu'une somme peu élevée. Toutes ces collections de livres, d'objets, d'animaux et d'instruments ont été payées à même la part de subvention que reçoit l'école Jacques-Cartier.

Je crois que la bibliothèque, le cabinet de physique et les autres collections sont nécessaires pour l'instruction des élèves de l'école normale, et ceux de l'école d'application. La base de notre méthode est de montrer aux élèves les objets ou leurs images.

4. Le tableau qui se trouve aux pages 63-64 et 65 de la brochure intitulée "Réplique au second mémoire de Mgr de Trois-Rivières" donne le coût des écoles normales de différents pays. Ces statistiques sont prises dans les documents officiels que j'ai indiqués.

Le tableau de la page 67 du même volume prouve que chaque brevet coûte beaucoup moins cher dans les écoles normales de la province de Québec que dans celles des États-Unis et de la Belgique.

A l'école normale de Rouen qui m'a paru conduite avec la plus stricte économie, chaque élève coûtait en 1874 1000 francs par année, somme payée par le gouvernement et le département, si j'ai bien compris. Cette école, qui était parfaitement fournie de tout ce qui est nécessaire à l'enseignement normal, comptait 50 élèves et recevait 50,000 frs.

Les 50,000 francs n'allaient donc qu'à payer la pension des 50 élèves et l'entretien de l'établissement.

Les dépenses des élèves des écoles normales ne sont pas plus considérables que celles des élèves des collèges classiques, au Canada, si l'on compare les institutions entre elles.

Pour les 25 premières années, la moyenne des dépenses des écoles normales, qui a été d'environ \$10,000 par année, est d'environ \$17,000 pour les collèges classiques, d'après les rapports fournis au surintendant.

Comme les écoles normales sont des écoles spéciales, elles doivent naturellement coûter plus cher, à proportion, que les autres institutions.

5. En abolissant le pensionnat, les dépenses seraient naturellement moins considérables. Il faudrait retrancher tout ce qui est payé pour la nourriture ; mais les dépenses de plusieurs chapitres resteraient les mêmes, par exemple, le traitement des professeurs, le chauffage, l'entretien, le nettoyage, etc., etc.

6. L'externat seul présenterait de grands inconvénients. L'éducation des élèves-maîtres serait incomplète. Or, ils ont besoin d'être élevés et formés autant et plus que d'être instruits. C'est dans le pensionnat que se donne l'éducation. L'éducation religieuse aurait en même temps à souffrir considérablement. Je ne parle pas de la morale, sur laquelle il serait bien difficile de se rassurer, vu le quartier où l'école normale Jacques-Cartier est située.

En abolissant le pensionnat de l'école normale Jacques-Cartier, on opérerait peut-être une réduction dans les dépenses de \$2,000 à \$3,000.

7. La principale et la seule économie que l'on obtiendrait en fondant les écoles normales de garçons en une seule proviendrait de la réduction du nombre des professeurs.

L'école normale Jacques-Cartier étant achevée pourrait contenir 100 élèves.

8. Le chiffre de la pension des élèves, qui est aujourd'hui de \$73.00, pourrait peut-être être porté jusqu'à \$80 ou \$90.00.

9. L'abolition des bourses aurait pour effet de diminuer le nombre des élèves, et ferait probablement perdre de beaux talents à l'enseignement.

Dans le cas où l'on donnerait des primes, il serait bon de conserver un certain nombre de bourses pour les enfants de talent pauvres.

Sans doute, il vaut mieux ne faire aucun crédit pour la pension des élèves, puisqu'il y a prescription après un an. D'un autre côté, il est dur et presque odieux de renvoyer un élève pauvre, parce qu'il ne peut payer à terme fixé.

10. Si le nombre des professeurs était diminué, le principal, obligé de faire un trop grand nombre de classes, ne pourrait surveiller et diriger convenablement l'école, qui en souffrirait.

Le traitement des professeurs n'est pas trop élevé. Un seul a \$1100 et les autres ont de \$600 à \$800.

L'allocation, je l'ai déjà dit, a dû être augmentée en raison de l'augmentation du prix des vivres, du traitement des professeurs, etc.

11. Il n'y aurait que peu d'économie, s'il y en avait, à remplacer les professeurs laïques par des prêtres. Je ne vois pas ce qui empêcherait ces derniers de demander un salaire aussi élevé que les premiers, c'est ce qui est arrivé dans certains cas.

En France, les écoles normales sous la direction des religieux et des religieuses m'ont paru recevoir la même allocation du gouvernement que les autres écoles dirigées par des laïques.

Des comptes détaillés des dépenses des écoles normales sont transmis au gouvernement.

12. Dans l'état actuel des choses, je ne vois pas comment on pourrait préparer les instituteurs dans les collèges et les institutrices dans les couvents. Ce qui manque en général à ces institutions, ce sont des études pédagogiques pour préparer les personnes qui doivent enseigner, et qui, en général, passent des bancs de l'élève à la chaire du professeur sans aucune préparation. Ce n'est pas pour jeter aucun blâme que je fais cette remarque; je constate un fait qui fait gémir plus d'un supérieur de collège, je le sais. De plus, j'en ai fait la remarque ailleurs, si le gouvernement charge un collège ou un couvent des écoles normales, trois cas peuvent se présenter.

1o La communauté ne changera rien dans son enseignement, n'augmentera pas le nombre de ses professeurs, et ne perfectionnera pas les appareils et instruments de l'enseignement.

Dans ce cas, il est évident que le gouvernement n'aura qu'à payer les bourses d'un certain nombre d'élèves; mais si cette communauté n'est pas déjà une école normale, elle est simplement une maison enseignante, collège classique, collège industriel ou couvent.

Si c'est une école normale, le gouvernement ferait des économies en y plaçant

ses élèves. Or, il n'existe aucune maison de ce genre.

Si c'est une maison enseignante, collège ou couvent, la charger de former des maîtres ou des maîtresses revient à lui confier des candidats pour leur faire faire un cours ordinaire d'études, cours plus ou moins complet, en tout que l'on sera persuadé que l'enseignement demande des personnes instruites.

2o Dans le second cas, le collège se chargera de donner un cours spécial de pédagogie en sus de l'enseignement ordinaire. C'est ce qu'on appelle un *cours normal*. Meilleur le gouvernement voudra l'avoir, plus il aura à payer pour les professeurs spéciaux, pour le matériel.

Ces cours nouveaux employés dans les endroits trop pauvres pour soutenir une école normale tendent à disparaître partout: en France, en Belgique et en Allemagne. On a essayé ces institutions mixtes pour l'agriculture, pour le commerce, pour l'école professionnelle; il a fallu les abandonner; car le collège est sacrifié à la nouvelle école, ou la nouvelle école est sacrifiée au collège, et c'est le dernier inconvénient qui arrive le plus souvent. Vous aurez deux classes d'élèves dont l'une se croira supérieure à l'autre. Les soins et le zèle des maîtres, les encouragements intérieurs et extérieurs se porteront fatalement plus d'un d'un côté que de l'autre.

3o Dans le troisième cas, la communauté se chargeant de l'école normale en fera un établissement spécial avec un personnel spécial, et le matériel nécessaire.

Dans ces conditions je ne pense pas, que le gouvernement réalise de grandes économies. Il faut remarquer que je n'ai point indiqué une condition très importante dans une école normale: celle de l'école d'application. Sans école d'application, l'école normale devient un enseignement théorique, comme on a voulu en établir dans quelques universités anglaises.

13. Si les dépenses sont plus considérables à l'école normale Jacques-Cartier que dans les autres, cela dépend du local qui est plus dispendieux à entretenir, du plus grand nombre d'élèves-maîtres, pensionnaires, des musées, du cabinet de physique que j'ai tenu à former. Mais cela dépend surtout du vice de construction de la nouvelle école, depuis que nous

l'occupons. J'ai dépensé chaque année des sommes assez considérables en réparations urgentes, indépendantes de celles que le Bureau des Travaux Publics a fait exécuter.

Il serait impossible d'en diminuer les dépenses tout de suite.

II

1. L'école normale Jacques-Cartier a délivré des diplômes à 282 élèves. Un assez grand nombre des élèves sortis de cette école sans avoir été diplômés se sont livrés à l'enseignement.

2. La moitié environ des élèves déjà diplômés a continué ses cours à l'école normale.

3. Des élèves sortis de l'école normale, 38 n'ont pas enseigné, quelques-uns pour des raisons majeures.

4. Mais le plus grand nombre a enseigné plus longtemps qu'il n'y était obligé par la loi. J'établis par les *Etats de services* de l'école normale Jacques-Cartier que le nombre total d'années données à l'enseignement s'élève, en chiffres ronds, à 1,900, ce qui représente l'enseignement de 630 maîtres pendant 3 ans. Quelques uns enseignent depuis plus de 20 ans ; 145 ont enseigné plus de 3 ans. Parmi ceux qui ont pris des professions, la plupart ont enseigné le nombre d'années requis.

5. Il est difficile de préciser les raisons pour lesquelles certains élèves sortis de l'école normale Jacques-Cartier n'ont pas enseigné le temps voulu par la loi ; mais je sais que plusieurs auraient rempli leurs obligations, s'ils avaient trouvé une position convenable. Il y en a environ 90 actuellement dans l'enseignement.

6. Parmi les élèves de l'école normale Jacques-Cartier qui ont renoncé au monde, on compte 7 prêtres qui ont enseigné, et 4 religieux qui appartiennent à des ordres enseignants.

7. Le très grand nombre de ceux qui sont entrés dans les professions libérales a enseigné.

8. Sur 282 diplômés, 38 seulement n'ont pas enseigné. Ils ont fourni collectivement jusqu'ici 1900 années d'enseignement.

9. En France, les élèves des écoles normales ne remplissent pas mieux que ceux d'ici leurs obligations envers le gouvernement.

10. Si les écoles normales étaient con-

fiées à des collèges ou instituts religieux, le nombre des élèves ne serait pas plus considérable. Ce qui attire et maintient les jeunes gens dans l'enseignement, c'est le traitement qu'ils peuvent trouver. Le traitement tend à baisser depuis quelques années. La moyenne est d'environ \$200.

III

1. Le cours des écoles normales est en trois divisions, parce que la loi l'exige.

2. Dans chacune de ces divisions, on enseigne la religion, la langue française, la langue anglaise, l'histoire, la géographie, les mathématiques ou l'arithmétique, la musique vocale, l'orgue, etc.

3. Le latin n'est enseigné (et ce d'une façon élémentaire) que dans le cours académique. Cependant, dans le cours modèle on enseigne les racines grecques et latines, au point de vue étymologique, sans que cela nécessite un cours de latin ou de grec. Cette étude est très utile, et elle est nécessaire à celle du français.

Il n'y a ordinairement que trois ou 4 élèves qui étudient le latin à l'école Jacques-Cartier chaque année.

4. Au point de vue de l'éducation, il y a avantage à ce que les élèves passent plusieurs années à l'école normale. Pour un instituteur, l'éducation est aussi importante que l'instruction. Le temps que les élèves-maîtres passent à l'école dépend du diplôme qu'ils veulent obtenir. Les élèves sont classifiés par l'principal, à leur entrée à l'école.

5. Tant que le cours d'études des écoles élémentaires ne sera pas plus élevé, il sera difficile d'exiger que les candidats qui veulent entrer à l'école normale soient plus instruits qu'ils ne le sont aujourd'hui. Cependant, il est à constater que ceux qui se présentent aujourd'hui sont plus instruits qu'autrefois. C'est là un des effets produits par les écoles normales.

6. Si on abolissait la division où les élèves se préparent au degré académique, un certain nombre d'entre eux iraient faire ce cours dans des collèges ou dans des institutions privées.

7. Les élèves ne sont pas suffisamment préparés pour qu'il soit possible de n'enseigner que la pédagogie dans les écoles normales. La pédagogie se rattachant à beaucoup d'autres matières demande d'être enseignée simultanément avec elles.

Cela se pratique à Toronto, c'est vrai ; mais il ne faut pas oublier comment on est arrivé à ce résultat. Le Haut-Canada s'est trouvé, pour les ressources pécuniaires, la religion et les corps enseignants, dans une position tout à fait différente de la nôtre. De plus, cet enseignement de quelques mois à l'école normale de Toronto, n'est qu'une partie du système scolaire ; ce n'est que le couronnement. Si on veut l'adopter, qu'on emprunte le système entier. Alors nous pourrions faire dans la province de Québec ce qui se pratique dans celle d'Ontario. Autrement, nous nous exposerions à de graves mécomptes, pour ne pas dire plus.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1884.

Présents :

Les mêmes, moins Mgr l'évêque des Trois-Rivières.

Lecture d'une lettre de Mgr l'évêque des Trois-Rivières informant le sous-comité qu'il est obligé de retourner chez lui, et demandant en conséquence que les renseignements qui seront donnés tant par le gouvernement que par les principaux des écoles normales, soient communiqués, par écrit, à chacun des membres du sous-comité. L'honorable Sir N. F. Belleau ayant proposé alors qu'il fut fait droit à cette demande, sa proposition fut rejetée sur division.

L'interrogatoire de M. l'abbé Verreau continue :

Dans ma réponse au Mémoire de Mgr Laflèche, page 65, numéro 12, dit-il, j'ai cité le montant \$192.19 que Sa Grandeur donne comme représentant ce que le gouvernement a donné par chaque élève des écoles normales. J'ai qualifié ce montant d'*exagéré*, parce qu'il a été formé à l'aide de sommes que le gouvernement n'a jamais données ou payées, sommes qui sont censées représenter la valeur des terrains et des bâtisses occupées par les écoles normales. D'ailleurs, voici les paroles du Mémoire, page 7 de la 1ère édition et 11 de la seconde : " Le gouvernement a donné pour la *fondation* " et le soutien des écoles normales \$1, " 111,670.08, ce qui fait \$192.19 par élève."

Le Mémoire indique quelques lignes plus haut comment cette somme de \$1, 111,670.08 a été obtenue, en ajoutant \$870,594.23 total des subventions à \$290,

896.21, fonds de construction, et en retranchant \$49,820.36 payées par les écoles normales.

Pendant les trois dernières années l'école Jacques-Cartier n'a rien reçu par mandats spéciaux, à ma connaissance. Aucune remise des recettes de cette école n'a été faite au gouvernement depuis un certain nombre d'années.

La moyenne du coût de chaque école, telle que je l'indique dans ma réponse, représente seulement la moyenne des sommes réellement déboursées par le gouvernement.

Depuis 1881, l'école Jacques-Cartier reçoit \$13,600 du gouvernement par année. Les recettes de l'école provenant d'autres sources se montent en moyenne de \$2000 à \$3000. Le tout passe pour défrayer les dépenses de l'école, l'allocation ayant été reconnue insuffisante par le gouvernement.

L'école modèle annexe de l'école normale Jacques-Cartier est fréquentée en ce moment par 45 élèves (25 pensionnaires et 20 externes). Je considère que le pensionnat de l'école modèle est une source de revenus, chaque élève payant \$100.

Les élèves de l'école normale sont tenus de se procurer à leurs frais les livres et autres fournitures. Jusqu'à cette année, l'institution fournissait les livres.

Ces deux sources de revenus (allocation du gouvernement et revenu de l'école) sont à peu près suffisantes, mais absolument nécessaires au fonctionnement de l'école normale Jacques-Cartier.

Si les bourses étaient données à la fin de l'année comme récompense, il y aurait moins de pertes pour l'école ; mais cela aurait pour effet d'éloigner un certain nombre de jeunes gens pauvres ayant des talents pour l'enseignement. Mais il serait prudent et avantageux de n'accorder des bourses qu'à ceux qui auraient déjà fait une année d'épreuve.

Les boursiers seront recommandés par le surintendant, les curés et les députés.

Les bourses sont ordinairement données tout entières. Elles sont de \$32, à l'exception d'une qui est de \$23.

On pourrait augmenter le chiffre de certaines bourses, de quatre, par exemple, qui seraient mises au concours à la fin de l'année pour l'année suivante.

La loi est défectueuse, quant au moyen de recouvrer le montant que l'élève s'engage à payer, s'il ne remplit pas ses enga-

gements. Certaines actions intentées dans ce but ont été déboutées.

Un certain nombre des élèves de l'école normale Jacques-Cartier venaient des diocèses de Trois-Rivières et de Saint-Hyacinthe. En général, je n'ai pas eu de plainte sur leur compte. A Saint-Hyacinthe, je sais qu'un de nos anciens élèves, instituteur à St-Charles, continue à jouir de l'estime publique, et dernièrement encore, M. le curé d'Iberville parlait avantageusement de son ancien instituteur, élève de l'école normale Jacques-Cartier. A Trois-Rivières, je ne trouve, en parcourant ma liste, qu'un petit nombre d'élèves diplômés qui ont enseigné. Je vois entre autres MM. Perrin et Dostaler qui sont morts, MM. Chs. Blais, P. Marcoux et Edmond Généreux. Le curé de Champlain, où M. Généreux a débuté dans l'enseignement m'a fait beaucoup d'éloges de ce monsieur, qui a enseigné plus tard au collège de Trois-Rivières, après avoir pris la soutane. Un de ses frères a aussi enseigné ; mais je ne puis dire avec quel succès.

M. l'abbé Lagacé, principal de l'école Laval, est alors entendu et fait les réponses qui suivent aux différentes questions qui lui furent posées :

Je ne suis pas prêt à répondre maintenant aux questions qui ont rapport à la statistique, n'ayant pas été averti d'avance.

Je reçois en outre de l'allocation du gouvernement, tant par les deux départements de l'école normale que par l'école modèle des garçons, environ \$4,500 par an. Les Ursulines gardent les produits de l'école modèle de filles, en vertu d'arrangements qu'elles ont faits avec le gouvernement.

Les élèves des écoles normales paient leurs fournitures d'école, qui leur sont cédées, du reste, au prix coûtant. Ce règlement était déjà en vigueur, lors de mon entrée en fonctions comme principal de normale Laval, c'est-à-dire depuis quatorze ans.

Je fournis des comptes détaillés des dépenses de mon école dans mes rapports semestriels au gouvernement.

S'il n'y avait qu'une seule école normale pour toute la province, il est probable qu'il y aurait économie. Le corps des professeurs serait naturellement moins nombreux pour une seule école

qu'il l'est aujourd'hui avec deux. Les dépenses sont en proportion du nombre de corps enseignants, et non en proportion du nombre de départements qui composent les écoles normales. A l'école normale Laval, les mêmes professeurs servent pour la division des garçons et pour celle des filles.

Les écoles normales, telles que organisées aujourd'hui, avec un corps enseignant mixte (prêtres et laïques), présentent un excellent système d'organisation. Il serait difficile d'obtenir mieux avec l'élément religieux seulement, vu qu'elles offrent toutes les garanties désirables au point de vue religieux, et qu'elles ont en outre l'avantage d'avoir des professeurs permanents.

Pour le département des filles, l'éducation donnée par des professeurs-maîtres est préférable, car étant plus virile, elle est plus propre à former le caractère des personnes qui se destinent à l'enseignement.

Le système actuellement en vigueur aux Ursulines me paraît aussi parfait que possible.

S'il n'y avait qu'une seule école normale pour les élèves-maîtres, soit à Montréal, soit à Québec, il est supposable que le nombre des élèves diminuerait très sensiblement ; car, si elle était fixée à Montréal, elle serait probablement peu fréquentée par les jeunes gens appartenant à la région de Québec, et *vice versa*, si elle était placée à Québec.

Les pensionnats de l'école normale Laval sont loin de couvrir leurs frais. Leurs dépenses, sous tous les rapports, ont augmenté considérablement depuis quelques années. Cependant, je crois qu'il serait peu désirable de les abolir et de les remplacer par des externats qui n'offriraient plus les mêmes garanties, au point de vue de l'éducation, des mœurs, etc...

Je suis d'opinion que le prix de la pension pourrait, sans grand inconvénient, être augmenté. Dans le département des filles particulièrement, il y a toujours beaucoup plus de demandes d'admission qu'il n'y a de places disponibles.

Il serait peut-être de l'intérêt du gouvernement de ne délivrer les diplômes à ceux qui les ont mérités qu'après le paiement intégral du prix de leur pension. Je suis persuadé que tous trouveraient moyen de faire face à cette exigence.

Pour avoir droit à une bourse, il faut que l'élève soit muni d'un certificat de pauvreté de son curé.

Les bourses sont données suivant l'ordre des demandes qui sont faites, les plus anciennes demandes ayant toujours droit de priorité. Elles sont accordées aux élèves qui en ont réellement besoin.

Si les bourses étaient données à la fin de l'année, comme récompense, au lieu d'être accordées à la rentrée des cours, cela serait préjudiciable, en ce sens que certains élèves pauvres, vu l'incertitude où ils seraient d'en obtenir une, n'entreieraient pas à l'école normale.

Il serait peut-être avantageux de réserver quelques bourses, disons 3 ou 4, qui seraient accordées, comme récompense, aux élèves les plus méritants.

Les bourses sont généralement accordées entières.

Si le boursier laisse complètement ou momentanément l'école normale, le montant de sa bourse est complètement ou pendant le temps que dure son absence — suivant le cas — reporté sur un autre élève.

Je ne pense pas que les traitements des professeurs de mon école normale soient trop élevés, le plus fort étant de \$1160.00.

Depuis mon entrée comme principal à l'école normale Laval, un seul professeur — le professeur de dessin — a été ajouté au corps enseignant. Il est vrai qu'il y en avait déjà eu un avant mon entrée en fonctions. Ce professeur est nécessaire. Tel qu'il est, le corps enseignant de l'école normale n'est pas trop nombreux.

Si les écoles normales étaient dirigées complètement par des religieux, il pourrait se faire que les dépenses fussent moindres; mais il est probable que les résultats ne seraient pas aussi efficaces, et ce, pour les raisons que j'ai déjà données tout à l'heure, et aussi, parce que les changements qui peuvent avoir lieu parmi le corps enseignant lui-même doivent être moins fréquents que dans le personnel d'une communauté religieuse.

Je ne pense pas que des cours normaux attachés à des institutions classiques puissent donner des résultats aussi avantageux que ceux que l'on doit attendre du système actuel. Il me semble que l'on porte plus d'attention à l'enseignement élémentaire dans les écoles normales que dans les collèges classiques; car l'enseignement élémentaire, qui est le but spécial

auquel cherchent à atteindre les écoles normales, est considéré comme secondaire dans ces maisons d'éducation. En tous cas, la chose advenant, il faudrait que les élèves normaux fussent complètement séparés de ceux qui suivent les cours classiques.

Aux Ursulines, l'école normale est indépendante du reste de la communauté. Les cours y sont donnés par les professeurs du corps enseignant de l'école normale. Les professeurs *ad hoc* seuls offrent des garanties sérieuses au point de vue pédagogique, chacun ayant sa spécialité.

La plupart des élèves des écoles normales cherchent à obtenir le diplôme d'école modèle; mais peu sont admis au cours académique. Il y en a de 6 à 7 en moyenne seulement à l'école normale Laval.

Les élèves diplômés de mon école normale, en tant que j'ai pu en juger, se sont généralement livrés à l'enseignement.

Je ne puis préciser où les instituteurs sortis de l'école normale Laval ont été plus particulièrement employés. Je sais que quelques-uns d'entre eux enseignent actuellement au Manitoba et dans la province d'Ontario. La plupart de ceux qui n'ont pas enseigné donnent pour raison qu'ils n'ont pas trouvé d'engagement acceptable. Jamais, à ma connaissance, un élève sorti de mon école normale n'a refusé une offre suffisamment avantageuse.

On devrait plutôt considérer le nombre d'années données à l'enseignement par les élèves sortis des écoles normales, collectivement, que le chiffre de ceux qui ont enseigné pendant un temps plus ou moins long.

Le gouvernement ne devrait pas avoir lieu de se plaindre, quand un élève de l'école normale entre dans l'état ecclésiastique ou les professions, si l'on tient compte des services qu'il peut y rendre à la cause de l'enseignement.

Plusieurs inspecteurs d'écoles sortent de l'école normale Laval.

La plupart des élèves de mon école normale qui ont embrassé des professions libérales avaient préalablement enseigné pendant les trois années exigées par la loi. Plusieurs d'entre eux ont étudié leur profession tout en enseignant.

Les professeurs actuels de l'école nor-

male Laval ont souvent donné des cours dans différentes institutions, à la demande des directeurs de ces institutions.

Les trois divisions du cours de l'école normale ont été établies par la loi.

Etant donné l'état actuel de l'instruction primaire, je crois que, si le système actuel était changé, particulièrement si le cours était diminué, les écoles normales perdraient une grande partie de leur efficacité.

Peut-être que, s'il y avait dans toutes les municipalités de bonnes écoles-modèles, le cours normal pourrait être abrégé.

J'ai remarqué que les élèves qui entrent depuis quelques années à l'école normale, sont mieux préparés qu'autrefois. Le niveau de l'instruction primaire a évidemment monté, et cela doit provenir de l'enseignement donné par les instituteurs sortis des écoles normales; mais l'enseignement n'a pas encore atteint un degré suffisamment élevé pour que l'on puisse ne donner que des cours de pédagogie dans les écoles normales.

Les quelques études littéraires et scientifiques auxquelles sont astreints les élèves des écoles normales les préparent à l'enseignement; attendu que les cours qui sont donnés sur ces différentes matières sont toujours faits au point de vue pédagogique.

Dans la division académique, on enseigne un peu de latin, mais pas le grec.

Le cours sur les éléments de la philosophie qui s'y donne a surtout pour effet de prémunir les instituteurs contre les erreurs philosophiques actuelles.

Je suis d'opinion que la pédagogie est une science spéciale, qui ne doit être enseignée que dans des écoles *ad hoc*.

En abolissant la division académique, que je considère comme le couronnement du cours normal, on tronquerait l'enseignement pédagogique, en ce sens qu'il serait très difficile à celui qui voudrait obtenir un diplôme académique de prendre ailleurs les connaissances nécessaires.

Je suis d'opinion que la presque totalité des élèves qui sont sortis des écoles normales sont considérés dans le monde comme des hommes recommandables et jouissent de l'estime publique. Ceci doit tenir à l'éducation qu'ils reçoivent aux écoles normales.

Je considère que l'organisation actuelle des écoles normales est, à tous les points

de vue, aussi parfaite et avantageuse que possible.

Je ne vois guère possibilité d'opérer des économies de quelque importance dans l'administration de nos écoles normales. Celles de la province d'Ontario coûtent plus cher, quoiqu'il n'y ait pas d'élèves pensionnaires, et que leur cours d'enseignement soit moins long.

Je crois que les instituteurs et institutrices sortant des écoles normales sont beaucoup plus recherchés que les autres. On admet généralement qu'ils savent l'art d'enseigner.

Il est arrivé assez souvent que des élèves de mon école que je n'avais pas voulu admettre à passer leur examen, parce que je ne les considérais pas comme en état de le faire, ont été admis d'emblée par les bureaux d'examineurs.

J'ai eu à mon école normale des élèves de Batiscan, Louiseville et autres localités du diocèse des Trois-Rivières.

Le sous-comité s'ajourne au 11 novembre prochain.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1884.

Présents :

Le Très Rév. Cyrille Légaré, représentant Mgr l'archevêque de Québec, Président ;

Mgr l'évêque de Trois-Rivières,
 — — Rimouski,
 — — Sherbrooke,
 — — Ottawa,
 Honorable P. J. O. Chauveau,
 — Surintendant.

Le procès-verbal des séances des 14, 15 et 16 octobre dernier, du dit comité est lu et adopté.

Lecture des réponses faites à la série des questions proposées par Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski, à la séance du 14 octobre dernier, du dit sous-comité, par le Révérend M. Th. G. Rouleau, assistant-principal de l'école normale Laval: Messieurs J. B. Cloutier, N. Lacasse, professeurs de l'école normale Laval et M. J. O. Cassegrain, professeur de l'école normale Jacques-Cartier.

Lecture d'une lettre du surintendant à M. J. A. McCabe, principal de l'école normale d'Ottawa, et de la réponse que celui-ci a faite à cette lettre.

Le surintendant propose et il est adopté que les documents suivants soient produits pour faire partie du dossier concernant les écoles normales.

“ 1. Mémoire de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, de février 1881 ;

2. Quelques remarques sur ce Mémoire par l'abbé Verreau, du 22 février 1881,

3. Réponse aux remarques de M. l'abbé Verreau par Mgr des Trois-Rivières, du 16 mai 1881 ;

4. Réplique au Second Mémoire de Mgr des Trois-Rivières par l'abbé Verreau, du 12 septembre 1881 ;

5. Souvenir décennal de l'école normale Laval (1857-1867) par Messire Jean Langevin, alors principal de la dite école, et maintenant évêque de St-Germain de Rimouski ;

6. Etats de Services de l'école normale Jacques-Cartier par M. l'abbé Verreau—13 octobre 1884, accompagnés des suggestions qui se trouvent écrites à la main et renfermées dans le cahier des Etats de Services ;

7. Lettre du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec à M. J. A. McCabe, principal de l'école normale d'Ottawa, et réponse de celui-ci (originaux et traduction).”

L'honorable M. P. J. O. Chauveau propose et il est résolu :

“Qu'après avoir entendu M. l'abbé Verreau, principal de l'école normale Jacques-Cartier, M. l'abbé Lagacé, principal de l'école normale Laval, visité les deux départements de l'école normale Laval, et examiné les documents suivants qui lui ont été soumis, savoir :

“ 1. Mémoire de Mgr l'évêque de Trois-Rivières, de février 1881 ;

2. Quelques remarques sur ce mémoire par l'abbé Verreau, du 22 février 1881 ;

3. Réponse aux remarques de M. l'abbé Verreau par Mgr. de Trois-Rivières, du 16 mai 1881 ;

4. Réplique au second mémoire de Mgr. de Trois-Rivières par l'abbé Verreau, du 12 septembre 1881 ;

5. Souvenir décennal de l'école normale Laval (1857 à 1867) par Messire Jean Langevin, alors principal de la dite école normale et maintenant évêque de Rimouski ;

6. Etats de services de l'école normale Jacques Cartier par M. l'abbé Verreau—13 octobre 1884—accompagnés des suggestions qui se trouvent écrites à la main et renfermées dans le cahier des Etats de services ;

7. Lettre du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec

M. J. A. McCabe principal de l'école normale d'Ottawa, et réponse de celui-ci (originaux et traduction) ;

8. Réponses faites à la série de questions proposées par Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski, par le révérend M. M. G. Rouleau, MM. J. B. Cloutier, M. Lacasse, professeurs de l'école normale Laval, et J. O. Cassegrain, professeur de l'école normale Jacques-Cartier,

Ce sous comité est d'avis :

1. Qu'il ne se trouve pas en position de recommander aucune diminution considérable dans les dépenses des écoles normales, sans nuire à leur efficacité ;

2. Que ces écoles fournissent à l'enseignement un nombre de sujets proportionné aux besoins du pays, eu égard aux salaires peu élevés qui leur sont offerts ;

3. Que considérant les exigences de la loi, le cours suivi dans les écoles normales n'est ni trop élevé ni trop long dans les circonstances dans lesquelles se trouve cette province, au point de vue de l'Instruction publique ;

4. Qu'il est à espérer que certaines dépenses nécessaires par l'état où se trouvent les édifices destinés aux écoles normales, ou par d'autres causes, pourront cesser ou diminuer ;

5. Que les moyens provenant de toutes telles diminutions devront être employés à établir des écoles normales de filles dans le diocèse de Montréal et dans les autres diocèses, sous la direction d'institutions religieuses.”

Le sous-comité s'ajourne au lendemain à neuf heures du matin.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1884.

Présents les mêmes.

Lecture des réponses faites par MM. Boudrias et Fahey, professeurs à l'école normale Jacques-Cartier, à la série de questions proposées par Mgr l'évêque de Rimouski à la séance du 14 octobre dernier au présent sous-comité.

Sur proposition de M. le surintendant, il est résolu que ces réponses feront partie du dossier des écoles normales.

Lecture est faite du dit rapport du sous-comité des écoles normales, qui est adopté.

Mgr l'évêque de Trois-Rivières dissident sur certains points donne les raisons écrites qui suivent :

“Je regrette de ne pouvoir concourir dans tous les paragraphes du rapport du sous comité catholique du Conseil de l'Instruction publique concernant les écoles normales.

L'étude attentive que j'ai faite des documents officiels, tant du gouvernement que du département de l'Instruction publique, au sujet des dépenses des écoles normales, depuis leur fondation jusqu'à cette année, m'a convaincu qu'elles coûtent réellement trop cher pour le résultat qui a été obtenu.

Les témoignages qui ont été rendus en faveur de ces écoles par MM. les principaux et professeurs de Laval et de Jacques-Cartier, m'ont point changé mes convictions sur ce sujet.

Il reste établi, en effet, malgré ces témoignages, que les trois écoles normales ont dépensé, en moyenne, durant les vingt-sept années de leur existence, \$42,000 par année, ou \$14,000 par école, pour le seul soutien et fonctionnement de ces écoles.

De plus, il reste encore établi que la même dépense pour les écoles de Laval et de Jacques-Cartier pendant les années de 1881-1882-1883 a été en moyenne, par année, comme suit :

Pour Laval \$20,303.00 avec à peu près cent élèves, et pour Jacques-Cartier \$20,277.00 avec soixante et douze élèves, tandis que dans les premières années de ces écoles la dépense s'élevait à peine à la moitié de ces sommes.

Sous le rapport des résultats obtenus, il reste établi qu'en 1883, vingt-six ans après la fondation des écoles normales, sur 4945 instituteurs et institutrices faisant l'école dans la province, 555 seulement étaient diplômés des écoles normales. Je ne trouve pas ce résultat satisfaisant.

Considérant que les deux écoles de Laval et de Jacques-Cartier, à leur début, coûtaient à peine la moitié de ce qu'elles coûtent aujourd'hui, je suis d'avis que le gouvernement, tout en tenant compte des intérêts des particuliers en cette cause, et tout en prenant le temps convenable pour opérer une réforme plus économique que le système actuellement suivi, en confiant l'enseignement pédagogique à des institutions déjà existantes, pourrait cependant opérer une économie assez considérable pour permettre l'essai d'un nouveau système d'écoles normales,

en établissant dans quelques diocèses des écoles normales de filles sous la direction de communautés religieuses.

Je suis aussi d'avis qu'il faudrait réduire le programme des écoles à l'enseignement purement pédagogique.

Quant aux paragraphes du rapport qui donnent à espérer une économie possible avant longtemps, laquelle serait employée à l'établissement d'écoles normales de filles sous la conduite de communautés religieuses dans les diocèses, j'y donne volontiers mon concours.

Signé, † L. F., évêque des Trois-Rivières.

Le rapport du sous-comité des livres qui suit est lu et adopté :

Au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres et invité à reconsidérer la question du système introduit par “ les leçons de langue française des Frères des écoles chrétiennes, cours élémentaire et cours moyen ” a l'honneur de faire rapport :

Qu'il recommande l'approbation de ces deux livres comme complément à l'étude de la grammaire ; car, ainsi qu'il est dit dans la préface de ces deux ouvrages : “ si avantageux que soient les procédés qui y sont indiqués, ils ne sauraient jamais suppléer à l'étude directe des “ principes et des règles. ”

Le sous-comité maintient en outre les autres observations qu'il a faites dans son rapport précédent.

En ce qui concerne la grammaire et les exercices de Bonneau que MM. Rolland se proposent de rééditer, le sous-comité a prié Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski de faire l'examen détaillé de ces deux livres, et d'indiquer les modifications à faire pour la nouvelle édition, et cela d'ici à la réunion du comité du mois de mai prochain.

Signé, CYRILLE E. LÉGARÉ, V. G.,
Président.

Sur proposition de M. le surintendant, il est résolu : Que M. Paul de Cazes soit nommé sous-secrétaire du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

M. le surintendant est alors autorisé à payer à M. Paul de Cazes un traitement annuel de deux cents piastres à même les fonds du comité, à compter du 1er de juillet dernier.

Le comité recommande les nominations du Révérend Pierre Larochelle, comme membre du bureau d'examineurs de St-Hyacinthe en remplacement du Révérend Alfred Desnoyers, décédé, et de M. Patrick Bernard Coyne, comme membre du bureau d'examineurs catholique du comté de Pontiac, en remplacement de Edouard Henri Rouleau, écr., M. D., qui a quitté la province.

Lecture est faite de Mémoires adressés par le Révérend M. J. F. A. Chaperon, curé de St-Marie de la Beauce, du Révérend M. Boucher, directeur de l'institution des sourds-muets du Mile-End (Montréal), et de Sœur Philippe de Jésus, supérieure de l'institution des sourdes-muettes de Montréal, en réponse à une lettre de M. le surintendant demandant leur opinion sur l'importance et l'utilité de leurs établissements respectifs, et sur les avantages ou désavantages qu'il y aurait à n'avoir que deux asiles (un pour les sourds-muets et l'autre pour les sourdes-muettes), pour toute la province, conformément à la résolution adoptée à ce sujet par le comité catholique à sa dernière séance.

Lecture d'une lettre de M. l'inspecteur Brault contenant certaines observations relativement aux visites des inspecteurs d'écoles.

Lecture d'une lettre de M. l'inspecteur Ruel priant le comité catholique de ne pas l'obliger à résider, pour les raisons énumérées dans cette lettre, dans son district d'inspection.

Il est résolu que cette affaire sera tenue en sus-pens jusqu'à nouvel ordre.

Lecture d'une accusation portée par le Révd. G. A. Sicotte contre la conduite de M. Thomas Côté, instituteur à Bassin à Aubert, îles de la Madeleine, et soumise par M. le surintendant au comité.

Il est résolu : qu'il soit procédé sur cette plainte suivant la loi.

Avant de commencer l'examen de la loi de pension de retraite en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire, lecture est faite du procès verbal d'une assemblée tenue à Montréal le 22 octobre dernier par des instituteurs catholiques et protestants, pour discuter la loi de pension de retraite des fonctionnaires de l'enseignement, et pour examiner les amendements qui y ont été faits par le sous-comité du Conseil de l'instruction publique qui s'en est occupé.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1884.

Présents les mêmes, moins :

Mgr. l'évêque de Trois-Rivières, l'évêque de Sherbrooke, le Révd. Cyrille Légaré, M. le Dr. Painchaud.

Le surintendant informe le comité qu'il a été chargé de préparer un projet de loi en amendement au ch. XV, sect. 54 et 64, des Statuts refondus du Bas-Canada, et en amendement à la 40 Vict., ch. 22, sect. 10, lequel projet de loi doit être présenté à la prochaine session de la législature.

Le comité ne fait aucune objection à cette demande.

La question des instituts des sourds-muets étant prise en considération, sur proposition de Mgr. l'évêque de Rimouski, il est résolu :

1. " Que le comité catholique du Conseil de l'instruction publique est d'avis que pour le présent et jusqu'à ce que ces établissements aient pris le développement désirable, il ne devrait être accordé de subvention qu'à une seule institution catholique dans la province, pour l'éducation soit des sourds-muets, soit des sourdes-muettes, aussi bien que pour celle des aveugles, soit du sexe masculin, soit du sexe féminin ;

2. " Que ce comité regrette beaucoup qu'une subvention ait été prise en partie sur le fonds d'éducation supérieure, au lieu d'être l'objet d'un vote pour une allocation spéciale ou d'être prise exclusivement sur le fonds des écoles communes ;

3. " Que ce comité recommande respectueusement, mais instamment, au gouvernement provincial cette allocation à être accordée à ces institutions si importantes, et pour ainsi dire indispensables à l'instruction de ces deux classes d'infortunés si dignes d'intérêts."

Le rapport du sous-comité du fonds de pension de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire, tel que présenté à la dernière réunion du comité, est adopté avec quelques amendements.

Sur proposition de l'honorable M. P. J. O. Chauveau, il est résolu : " Que le surintendant transmette à l'honorable premier ministre le rapport du sous-comité au sujet des écoles normales, et lui exprime en même temps les remerciements de ce comité pour la communication qu'il

lui a faite et pour l'intérêt qu'il prend à l'enseignement normal."

Et le comité s'ajourne au mois de mai prochain.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

PROFITEZ DE LA CURIOSITÉ DES ENFANTS.

La curiosité des enfants est un penchant de la nature qui va au devant de l'instruction ; ne manquez pas d'en profiter. Par exemple, à la campagne, ils voient un moulin, et ils veulent savoir ce que c'est ; il faut leur montrer comment se prépare l'aliment qui nourrit l'homme. Ils aperçoivent des moissonneurs, et il faut leur expliquer ce qu'ils font, comment on sème le blé, et comment il se multiplie dans la terre. A la ville, ils voient des boutiques où s'exercent plusieurs arts, et où l'on vend diverses marchandises. Il ne faut jamais être importuné de leurs demandes ; ce sont des ouvertures que la nature vous offre pour faciliter l'instruction ; témoignez y prendre du plaisir ; par là vous leur enseignez insensiblement comment se font toutes les choses qui servent à l'homme, et sur lesquelles roule le commerce. Peu à peu, sans études particulières, ils connaîtront la bonne manière de faire toutes ces choses qui sont de leur usage, et le juste prix de chacune, ce qui est le vrai fond de l'économie. (FÉNELON.)

Les enfants ont des yeux, et ils ne manquent pas de curiosité. Ils veulent savoir, ils interrogent : il ne faut que réveiller et entretenir en eux le désir d'apprendre et de connaître, qui est naturel à tous les hommes. Cette étude d'ailleurs, si l'on doit l'appeler ainsi, loin d'être pénible et ennuyeuse, n'offre que du plaisir et de l'agrément : elle peut tenir lieu de récréation, et ne doit ordinairement se faire qu'en jouant. Il est inconcevable combien les enfants pourraient apprendre de choses, si l'on savait profiter de toutes les occasions qu'eux-mêmes nous en fournisent. Un jardin, une campagne, un palais, tout cela est un livre ouvert pour eux ; mais il faut qu'ils aient appris ou qu'on les ait accoutumés à y lire. Rien n'est plus commun parmi nous

que l'usage du pain et du linge : rien n'est plus rare que de trouver des enfants qui sachent comment l'un et l'autre se préparent ; par combien de façons et de mains le blé et le chanvre doivent passer avant de devenir du pain et du linge. Il en faut dire autant des étoffes de laine, qui ne ressemblent guère à la toison des brebis cont on les forme ; non plus que le papier à ces chiffons de linge qu'on ramasse dans les rues. Pourquoi ne pas instruire les enfants de ces ouvrages merveilleux de la nature et de l'art, dont ils font usage tous les jours sans y faire réflexion ? (ROLLIN.)

LECTURE EXPRESSIVE.

STANCES.

Malherbe brille par la pureté de son style, l'harmonie de ses vers, la correction parfaite de son langage. O l'appelait de son temps : *le tyran des mots et des syllabes.*

On a souvent cité de lui les stances suivantes et l'on a eu raison : elles sont empreintes d'une grande philosophie, et l'expression est à la hauteur des idées.

Il faut dire ces stances avec une voix large, vibrante et bien timbrée ; le ton doit être soutenu.

(Accentuez et dites bien lentement le commencement.)

N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde ;

Nous serions vite déçus

Sa lumière est un verre, et sa faveur une onde
Que toujours | quelque vent empêche de calmer ;

Crois-moi,

Quittons ces vanités ; lassons-nous de les suivre...

Rien de tout cela ne donne le bonheur

C'est Dieu qui nous fait vivre :

Et par conséquent

C'est Dieu qu'il faut aimer.

(D'un ton très dédaigneux.)

En vain, pour satisfaire à nos lâches envies,
Nous passons | près des rois | tout le temps de
A souffrir des mépris et ployer les genoux. [nos vies,

Voyons les choses telles qu'elles sont

(D'un ton méprisant.)

Ce qu'ils peuvent n'est rien, ils sont ce que nous
[sommes,

Véritablement hommes

Pas autre chose

Et meurent comme nous.

Jugez de leur peu de puissance !

Ont-ils perdu l'esprit, ce n'est plus que poussière —
Que cette majesté

(Appuyez bien sur les deux adjectifs et
sur le vers qui suit.)

si pompeuse ! et si fière

Dont l'éclat orgueilleux étonnait l'univers :

(Avec un ton bas et un peu moqueur.)

Et, dans ces grands tombeaux où leurs âmes
[hautaines

Font encore les vaines,

Tout comme les autres

Ils sont mangés des vers.

A quoi leur sert leur orgueil alors ?

Là se perdent ces noms

(Avec une emphase railleuse.)

de maîtres de la terre,

D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre :

Remarquez le bien

Comme ils n'ont plus de sceptre, ils n'ont plus de
[flatteurs ;

(D'un ton sentencieux et grave.)

Et tombent avec eux, d'une chute commune.

Tous ceux que leur fortune

Faisait leurs serviteurs.

MALHERBE.

1555-1628.

François Malherbe naquit à Caen ; son
père était assesseur.

Il se fit connaître par une ode sur l'ar-
rivée de Marie de Médicis qu'il envoya à
Henri IV.

Ce roi le prit chez lui et lui fit une
pension de mille francs sur sa cassette.

A la mort du roi, Marie de Médicis lui
fit également une pension.

Le fils de Malherbe ayant été tué en
duel, il alla demander justice au roi qui
était alors au camp de la Rochelle.

Il mourut au retour en 1628.

Malgré une certaine enflure et peut-
être une imitation trop servile des vers
anciens, Malherbe passe à juste titre pour
le réformateur de la langue poétique,
qu'il débarrassa d'une foule de mots étran-
gers et disparates.

Il a écrit des odes, des psaumes, des
stances, des sonnets et des chansons.

Très autoritaire en littérature, il avait
en outre un caractère vif, fier et quelque
peu querelleur.

Il acheva de façonner la langue poéti-
que déjà bien épurée par les auteurs du
seizième siècle, et rendit ainsi un grand
service aux hommes de génie qui vin-
rent après lui.

L. RICQUIER.

DE LA COMPOSITION LITTÉRAIRE.

DE L'INVENTION (suite).

Nous terminions notre dernier article
en affirmant la nécessité de *diriger*, avec
le plus grand soin, les élèves dans le tra-
vail de l'invention. C'est dire que les
exercices oraux sont absolument indis-
pensables et qu'ils doivent être fréquents.
Ils fournissent à l'instituteur de nom-
breuses occasions de corriger les défauts,
les erreurs des élèves ; ils *forcent* leur
attention et excitent leur émulation bien
plus qu'un devoir à faire par écrit. Dans
ces entretiens, ils apprennent à tirer parti
de la mémoire, du raisonnement, de l'i-
magination, enfin de toutes les sources
des idées en même temps qu'ils se forment
l'esprit et le cœur.

Toutefois, pour que les exercices oraux
soient fructueux, ils doivent être l'objet
de préparations soignées ; il faut en outre
que, pendant les leçons, l'instituteur soit
armé d'une patience illimitée et qu'il
n'épargne aucune peine pour arriver au
but poursuivi.

A ces conditions, le succès est assuré :
les débuts sont certainement peu encou-
rageants ; mais, une fois que les résultats
apparaissent sérieux, évidents, on mar-
che rapidement dans la voie tracée et la
tâche devient non seulement facile, mais
encore des plus agréables.

La direction des exercices d'invention
dépend de circonstances multiples et ne
peut être soumise à des règles. Cependant
il est certains procédés, certains moyens
pratiques auxquels il est bon d'initier
l'enfant, et qui pourront souvent lui
venir en aide

Pour l'habituer à concentrer son at-
tention sur un sujet, on recourra de
temps à autre, aux exercices dits *jeux de
la pensée* ; ils consistent à faire rédiger
un nombre minimum de phrases dans
lesquelles entre un mot donné. L'éten-

due du devoir étant déterminée et imposée, l'élève fait des efforts pour fournir un travail complet : dans ce but, il puise à toutes les sources d'idées qu'il connaît.

Ces exercices doivent être gradués ; ils permettent d'occuper en même temps des élèves de forces différentes ; ainsi, l'on demandera à une division cinq phrases sur le mot *eau*, à une autre dix phrases, à une troisième, une dissertation élémentaire, c'est-à-dire, une suite de propositions logiquement reliées, coordonnés, au lieu de phrases complètement détachées l'une de l'autre.

Il y a ici une précaution à prendre : c'est d'exiger que les phrases formulées contiennent des pensées de quelque valeur et qu'elles soient réellement l'œuvre personnelle de l'élève. Si, à propos du mot *eau*, la phrase suivante était fournie : "J'ai bu de l'eau," on ferait observer que cette proposition n'a aucune valeur littéraire parce qu'elle ne renferme ni une vérité morale ou scientifique, ni une pensée remarquable à un point de vue quelconque ; c'est une phrase banale qui n'a exigé de l'élève aucun travail, qui ne dénote aucune capacité intellectuelle. Mais on admettrait une composition telle que celle-ci : "L'eau fraîche est une boisson saine. L'eau est une combinaison de deux gaz. Un litre d'eau pèse un kilogramme. L'eau couvre la plus grande partie du globe."

On peut aussi, pour faciliter la recherche des idées, enseigner quelques moyens pratiques dont l'usage est souvent utile. Dans une description, on recommandera de donner la définition de l'objet, l'énumération des parties, les rapports qui existent entre elles et ceux que l'on découvre entre chacune et le tout ; la distinction entre les qualités essentielles ou générales et les qualités accidentelles ou particulières (2) ; on se servira parfois avantageusement des comparaisons, et, le cas échéant, on

(1) Remarquons que ces phrases renferment des notions empruntées respectivement à l'hygiène, aux sciences naturelles, au système métrique, à la géographie : c'est ainsi qu'un bon enseignement en général, fournit des idées justes et d'une valeur satisfaisante.

(2) Nous entendons par qualités générales, celles qui sont communes à tous les êtres de même espèce, et, par qualités particulières, celles qui n'appartiennent qu'à un ou à plusieurs individus d'une même espèce.

fera connaître les usages de l'objet décrit.

Dans la narration, on conseillera d'ajouter aux faits essentiels, les causes, les résultats, voir même les incidents ; les circonstances de temps, de lieu, etc., ne feront jamais défaut.

Dans une lettre, il importe de bien déterminer le but qu'on se propose et de rechercher les meilleurs moyens de l'atteindre.

Répétons-le, c'est par l'expérience, c'est à l'occasion d'exercices que toutes ces choses doivent être enseignées, et, pour qu'elles soient comprises et retenues, il ne faut pas craindre de les rappeler très souvent.

C. J. SCHÉPERS.

Vers à apprendre par cœur.

LA SOEUR DE CHARITÉ.

A mes sœurs, à ma mère hier j'ai dit adieu,
Silence donc, mon cœur ! pourquoi verser des
[larmes ?
Le monde et ses plaisirs sur moi n'ont plus de
[charmes ;
Mes desirs vont au ciel, et je suis toute à Dieu !

Au vain bonheur d'un jour le cloître me dérobe.
Adieu, terre ; en retour des amours d'ici-bas,
J'aurai l'amour du pauvre, et ne verrai-je pas
L'orphelin s'abriter sous les plis de ma robe !

J'irai sur son grabat consoler le mourant ;
Aux lèvres de l'enfant j'apprendrai la prière ;
Je serai pour le pauvre une sœur, une mère.
Ah ! pour les aimer tous mon cœur n'est pas trop
[grand.

Je saurai, s'il le faut, franchir les mers lointaines ;
La moisson des douleurs sous tous les cieux mûrit,
Tout homme est à mes yeux frère de Jésus-Christ ;
J'appartiens tout entière aux misères humaines.

Quand je me donne à Dieu, pourquoi verser des
[pleurs ?
En quittant les plaisirs, j'ai quitté peu de chose :
Un jour ne voit-il pas naître et mourir la rose ?
Les bonheurs d'ici-bas passent comme les fleurs.

Comme ici je respire une atmosphère pure !
Mon cœur est inondé d'une ineffable paix.
Pour faire un peu de bien je vivrai désormais,
Et la mort me prendra sous ma robe de bure.

A l'ombre des autels m'immolant chaque jour,
Pour les pauvres, pour Dieu je vivrai solitaire.
Prends ton vol, ô mon âme, et, loin de cette terre,
Cherche aux cieux le bonheur et l'éternel amour.

FAYET.

QUESTION DE GRAMMAIRE.

QUI INTERROGATIF *peut-il être employé au pluriel ?*

Qui interrogatif ne présente à l'esprit qu'une idée vague et indéterminée, c'est pourquoi il est masculin et singulier :

Qui ne *sait* compatir aux maux qu'il a soufferts ?
(VOLTAIRE.)

Il résulte de là que, lors même que plusieurs personnes agiraient en même temps, il faudrait employer le singulier.

La même chose a lieu avec *on* : *On ne surmonte le vice qu'en le fuyant.* (FÉNELON). *On ne doit pas attribuer à la religion les défauts de ses ministres.* (LECLERC.)

On garde sans remords ce qu'on acquiert sans
[crimes.
(CORNEILLE.)

On relit tout Racine, *on* choisit dans Voltaire.
(DEUILLE.)

Cependant *qui* est quelquefois suivi de noms qui marquent un féminin et un pluriel : *Qui choisissez-vous pour compagnes ?* peut-on dire en s'adressant à une femme ; mais, si c'était à un homme, on dirait : *Qui choisissez-vous pour compagnons ?*

De même *on* peut être en rapport avec des adjectifs féminins, quand les circonstances indiquent clairement qu'il est question d'une femme : *On n'est pas toujours JEUNE et JOLIE* (ACADÉMIE). *C'est un admirable lieu que Paris ; il s'y passe tous les jours cent choses qu'on ignore dans les provinces, quelque*
SPIRITUELLE *qu'on puisse être* (MOLIERE.)

On peut également être suivi d'un adjectif ou d'un substantif pluriel, si le sens indique évidemment qu'il se rapporte à plusieurs personnes : *On n'est pas des esclaves pour essayer de si mauvais traitements* (ACADÉMIE.) *Personne n'est surpris de me voir passer l'hiver à la campagne ; mille gens du monde en ont fait autant ; on est toujours SÉPARÉS mais on se rapproche par de longues et fréquentes visites* (J.-J. ROUSSEAU.)

Bien que *qui* interrogatif demande le verbe au singulier, cependant il peut être suivi d'un pluriel quand c'est le verbe *être* : *QUI SONT ceux qui prétendent à cette place ?* (ACADÉMIE) *Dites-moi, je vous prie, lui demanda Clorinde, QUI SONT ces bonnes gens ?* (J. J. ROUSSEAU.)

Qui sont ces magistrats ?..... (VOLTAIRE.)

Qui sont ces étrangers ?..... (VOLTAIRE.)

Sous ce rapport, *on* diffère de *qui* interrogatif, car jamais le verbe dont il est sujet ne peut être au pluriel.

SOLUTION.—Le verbe dont le sujet est *qui* interrogatif ne se met pas au pluriel, excepté le verbe *être*.

J. B. PRODHOMME.

DICTÉES SYNTAXIQUES.

De l'article.

I.

C'est un crime à Tyr que d'avoir *de* grandes richesses.

(FÉNELON.)

Qui sert bien son pays n'a pas besoin *d'*aïeux.

(VOLTAIRE)

Sa vie ne fut qu'un tissu *d'*actions abominables.

(VILLARET.)

Des larmes *d'*admiration et *de* tendresse tombèrent de mes yeux.

(CHATEAUBRIAND.)

Les petites considérations sont *le* tombeau *des* grandes choses.

(VOLTAIRE.)

Les hommes et *les* bêtes tombent *de* fatigue et *d'*inanition.

(POITEVIN.)

Le sage est ménager *du* temps et *des* paroles.

(LA FONTAINE.)

L'empire avait abusé *de* la force et *de* la guerre, il est tombé *par* la force et *par* la guerre.

(V. COUSIN.)

Les hirondelles se jouaient sur l'eau *au* tomber *du* soleil.

(CHATEAUBRIAND.)

Ceux qui s'appliquent trop *aux* petites choses deviennent ordinairement incapables *des* grandes.

(LA ROCHEFOUCAULD.)

Quand *on* dirige un courant *de* vapeur *d'*eau sur *des* fragments *de* fer incandescents, l'eau se décompose,

(L. FIGUIER.)

L'avarice semble se ranimer et prendre *de* nouvelles forces dans *la* vieillesse.

(MASSILLON.)

J'ai récité bien *des* Pater et *des* Ave pour *le* salut *de* votre âme.

(MÉRIMÉF.)

On choisit *les* rennes *les* plus pesants pour voiturier *les* provisions et *les* bagages.

(BUFFON.)

On peut regarder Tibère comme une *des* âmes *les* plus perverses qui aient jamais *d'*shonoré *la* nature humaine.

(LA HARPE)

Il y a *de* la petitesse à se formaliser *d'*une pareille chose, à s'occuper *de* semblables bagatelles.

(ACADÉMIE.)

*D'*adorateurs zélés à peine un petit nombre *osent* *des* premiers temps nous retracer *quelque*

[ombre.

(RACINE.)

Aux dépens *du* bon sens gardez *de* plaisanter.

(BOILEAU.)

II.

L'oiseau a plus de besoin qu' d'appétit, plus de voracité que de sensualité ou délicatesse de goût.
(BUFFON.)

D'anciens philosophes ont cru faussement que les insectes naissent de la corruption.
(ACADÉMIE.)

Les grands naissent avec de certaines délicatesses.
(FLÉCHIER.)

Il naquit avec des inclinations libres et généreuses.
(IDEM.)

Beaucoup de maladies naissent d'une mauvaise conduite.

Le sage et pieux Fénelon a des droits bien acquis à l'estime de tout le monde.

Les semences, les caïeux, les dragons, les boutures, la greffe, etc., sont autant de moyens de reproduction.
(ACADÉMIE.)

On n'est pas des esclaves pour essuyer de si mauvais traitements.
(ACADÉMIE.)

Les bêtes féroces, telles que les lions, sont celles qui ont des muscles les plus gros aux épaules, aux cuisses, etc.
(FÉNELON.)

Les flancs du cheval sont sillonnés de cicatrices faites par l'éperon.
(BUFFON.)

Combien d'âmes touchées de Dieu et dégoûtées du monde n'osent se déclarer !
(MASSILLON.)

Ses dettes sont de vieux péchés qui n'ont que des désagrémens.
(MME DE SEVIGNÉ.)

Il débites ses nouvelles, qui sont toutes les plus tristes et les plus désavantageuses.
(LA BRUYÈRE.)

Il ne laissa jamais après lui des traces funestes de ses passages.
(BOSSUET.)

Je vous amène un pécheur qui ne mérite pas de pardon.
(FLÉCHIER.)

La plupart du temps il est de mauvaise humeur.
(ACADÉMIE.)

Mais franchement je ne fais pas des vers ni même de la prose quand je veux.
(BOILEAU.)

On prend à toutes mains dans le siècle où nous sommes.
Et refuser n'est pas le vice des grands hommes.
(CORNEILLE.)

III.

Les vents alizés cessent en août et septembre entre le quatorzième degré et le seizième.
(BERNARDIN DE ST-PIERRE.)

Il serait bon qu'on obéît aux lois et coutumes, parce qu'elles sont lois, et que le peuple comprit que c'est là ce qui les rend justes.
(PASCAL.)

Les joues ou côtés de la tête du condor sont couvertes d'un duvet noir.
(BUFFON.)

Il n'y a point de cabinets si mystérieux qu'ils ne prétendent pénétrer, et ils ne sauraient consentir à ignorer quelque chose.
(MONTESQUIEU.)

Quoi ! pour noyer les Grecs et leurs mille vaisseaux,
Mer, tu n'ouvriras pas des abîmes nouveaux ?
(RACINE.)

Plus fait douceur que violence.
(LA FONTAINE.)

Chèvres, brebis, taureaux, aussitôt délogèrent ;
Daims et cerfs de climat changèrent ;
Chacun à s'en aller fut prompt.
(LA FONTAINE.)

Le lait tombe ; adieu veau, vache, cochon, couvée.
(IDEM.)

Tremblez, humains ; faites des vœux :
Voilà le maître de la terre.
(IDEM.)

On ne savait pas à quoi elle était le plus propre, ou à commander ou à obéir.
(BOSSUET.)

La ruse la mieux ourdie
Peut nuire à son inventeur.
(LA FONTAINE.)

Ayez tous les jours devant les yeux la mort et les maux qui semblent les plus insupportables, et jamais vous ne ferez rien de bas.
(PASCAL.)

Quoique cette femme montre plus de fermeté que les autres, elle n'est pas la moins affligée.
(LITTRÉ.)

Cette scène est une de celles qui furent le plus applaudies
(IDEM.)

Une des plus essentielles fonctions des souverains, c'est de rendre la justice aux peuples.
(FLÉCHIER.)

J. O. C.

PHRASES A CORRIGER.

1. Elle ne faisait pas de mal ; pourquoi l'eût-on grondée d'avantage ?

2. M. de Maisonneuve ayant obtenu qu'une Iroquoise lui donna sa fille âgée de neuf mois, dont elle prenait peu de soins, s'empressa, après l'avoir tenue sur les fonds baptismaux et lui avoir donné le nom de *Marie des Neiges*, de la confier à la sœur Bourgeois.

3. Dans un rapide exposé des doctrines maçonniques, Son Eminence prouve que les loges se sont appropriées les doctrines *naturalistes*, qui sont la négation de l'ordre surnaturel et de toute révélation.

4. Après ce tableau d'une si cruelle vérité, nous comprenons sans peine la colère qu'il a excitée en France parmi les gouvernants francs-maçons.

5. Plusieurs personnes autorisées que nous avons vu ce matin sont d'opinion que la nomination du successeur de M. M. n'aura pas lieu avant le retour de Sir J.

6. En outre des résultats généraux pour le bien de l'Eglise et de la société toute entière, nous retirerons pour nous-mêmes de la dévotion du Rosaire des résultats plus particuliers.

7. Quelques plaintes encore, comme nous en avons entendus durant les longues nuits qu'il a passé entre nos bras, quelques mouvements nerveux, ..., et l'ange de notre demeure n'était plus !

8. C'est ainsi qu'on ménage nos ambitions, c'est ainsi que le souffle du malheur passe sur les joies les plus légitimes mêmes.

9. Emporté sur les ailes d'un vent âpre et froid, amoncellant de sombres brouillards autour de lui, l'automne s'avance et souffle sur nos campagnes.

10. La colombe ne fait plus entendre son léger roucoulement, les tanières se remplissent d'hôtes inconnus, tout fait silence, c'est l'automne.

11. Ne répondez pas à tout ce qui vous invite ; cranponnez-vous à votre passé !

12. Nos arrières grands parents s'en allaient en chasse ; ils marchaient serrés les uns contre les autres, l'air à la fois menaçant et inquiet.

13. Pour vous en douter (du mal que peuvent faire les livres), il faudrait que vous puissiez voir, de vos yeux, un exemple de leurs ravages.

14. En parlant des buts que M. G. s'est proposé en faisant son indigne compila-

tion, j'ai dit l'autre jour qu'il rabaisait C. pour hausser son père.

15. Sont-ce les plaisirs innocents dont vous avez joui jusqu'à présent, mes bonnes amies, que vous voulez fuir, ou l'espoir des joies factices qu'on vous a laissés entrevoir que vous voulez posséder ?

CORRECTIONS.

1. *d'avantage* ?
2. lui *donnât* sa fille.....sur les *fonts* baptismaux.....
3. se sont *appropriés*.....
4. qu'il a *excitée*
5. que nous avons *vues*
6. *Outre* les résultats*tout* entière....
7. avions *entendu* pendant les longues nuits qu'il a *passées*.....
8. les plus légitimes *même*.
9. *amoncelant*
10. les *tanières*
11. *cranponnez-vous*.....
12. Nos *arrière-grands-parents* s'en allaient *à la* chasse
13. que vous *puissiez* voir
14. En parlant des buts que M. G. s'est *proposés*, ou mieux *du but* que M. G. s'est proposé (but, en ce sens, s'emploie très rarement au pluriel).....
15. qu'on vous a laissées entrevoir

J. O. C.

NOEL.

C'est Noël. Bébé dort sous ses tentures closes,
Rêvant, les poings fermés sur ses yeux alourdis,
De beaux jouets dorés, de fleurs fraîches écloses
Dans les jardins du paradis.

Au dehors on entend des voix : la foule passe,
Calme, écoutant au loin le clocher plein de bruit,
Qui jette sa clameur sonore dans l'espace
A tous les échos de la nuit.

Maîtres et serviteurs, qu'un symbole égalise,
De crainte d'éveiller le bébé rose et frais,
Pieux et recueillis, pour se rendre à l'église,
Passent le seuil à pas discrets.

Il est minuit bientôt. Seule, la jeune mère
Est restée au foyer près du petit dormeur,
Oubliant tout, chagrins, soucis, la vie amère,
Pour ne songer qu'à son bonheur.

Il est là sous ses yeux, son trésor, qui sommeille,
Innocent et serein, tandis qu'au ciel profond
Resplendit pour lui seul la vision vermeille
Que les blonds chérubins lui font.

La mère s'est levée, anxieuse, attentive,
Et, dans les petits bas au chevet suspendus,
D'une main tout émue elle glisse, furtive,
Joujoux et bonbons confondus.

Puis, tombant à genoux, jusqu'aux pleurs attendrie,
Plus folle que son fils, plus riche que Crésus,
Murmure en son orgueil : — Comme vous, ô Marie,
J'ai mon petit Jésus !

LOUIS FRÉCHETTE.

ANNÉE SCOLAIRE 1884-1885

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND & FILS

6, 8, 10, 12 et 14, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

Catalogue alphabétique par noms d'Auteurs

DES LIVRES CLASSIQUES

POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SUPÉRIEUR

(Suite)

Les volumes, à moins d'indication contraire, sont en brochure.

N.B.—Ce catalogue comprend principalement les livres importés, on voudra donc bien consulter, pour nos ouvrages de fonds, le catalogue spécial de notre librairie.

ETUDE DU LATIN ET DU GREC

LANGUE LATINE

1. AUTEURS LATINS (texte), GRAMMAIRES, DICTIONNAIRES, THÈMES, EXERCICES, ETC.

N.B.—Tous les volumes qui suivent, à part les exceptions indiquées, sont du format in-douze et cartonnés.

- * **Blanchin** : Le petit élève de Lhomond, petit cours de thèmes à l'usage des élèves de huitième, septième et sixième 75c
- Corrigés des thèmes du précédent ouvrage 63c
- Le disciple de Lhomond, ou recueil de phrases qui ont rapport aux différentes règles de la grammaire latine de Lhomond :
 - 1re partie, à l'usage des commençants. 65c
 - , Corrigé. Br..... 50c
 - 2e partie, à l'usage des classes supérieures 35c
 - , Corrigé. Br..... 40c
- * **César** : De bello gallico et civili, notes Gidel 68c
- * **Cicéron** : Orator, notes par Henry 27c
- * — In Catilinam orationes IV, notes par Marie 18c
- * — Pro Marcello, notes par Lucas 8c
- * — Pro Ligario, notes par le même 8c
- * — Pro Muréna, notes par Rouvier 9c
- * — Pro Archia poeta, notes Marie 8c
- * — Pro Milone, notes Doneaud 12c
- * — De Amicitia, notes Bresson 9c
- * — Tusculanes, texte latin, notes Charles.. 48c
- * — In Verrem de Signis, notes Marie..... 15c
- * — In Verrem de Suppliciis, notes par le même 15c

- * **Cornelius Nepos** : Opera, notes Sabatier... 45c
- * — Le même, notes Brach..... 27c
- GUIDE DE LA CONVERSATION LATINE** renfermant un recueil de mots usuels, une liste des comparatifs et des superlatifs, les principaux verbes irréguliers, des locutions familières, des dialogues, des sentences, etc., par un Père de la Compagnie de Jésus. In-18 cart..... 45c
- * **Henry** : Révision méthodique des principales règles et locutions de la langue latine. Br.. 45c
- * **Heuzet** : Selectæ à profanis scriptoribus historiae, notes LeRond et Triaire 53c
- * **Horace** : Opera, notes Aubertin..... 60c
- * — Ars poetica, notes Rinn..... 6c
- * **Jouvençy** : Appendix de diis et heroibus poeticis, avec notes. In-18 cart..... 12c
- Institutiones poeticæ, notes par Grouars 50c
- Leclair et Mailfait** : Grammaire de la langue latine :
 - * Grammaire élémentaire..... 24c
 - * — Exercices sur la Grammaire élémentaire 48c
 - * — Les mêmes, textes et corrigés. Br..... 75c
 - * Grammaire abrégée..... 38c
 - * — Exercices sur la Grammaire abrégée..... 48c
 - * — Les mêmes, textes et corrigés. Br..... 75c
 - * Grammaire complète 60c
 - * — Exercices sur la Grammaire complète..... 54c
 - * — Les mêmes, textes et corrigés. Br..... \$1.00
- * **Lhomond** : Epitome historiae sacrae, sans notes. In-18 cart..... 15c
- * — Le même, notes par Aniel..... 23c
- * — Le même, notes par Peltier..... 30c
- * — De Viris illustribus urbis Romæ, sans notes 24c
- * — Le même, notes par Aniel..... 30c
- * — Eléments de la Grammaire latine, à l'usage des colléges..... 25c

* Lucrèce : Extraits, texte latin, notes par Crouslé.....	48c
Noël : Dictionnaire français-latin. Gr. in-8 rel. \$2.00	
— Dictionnaire latin-français. Gr. in-8 rel. \$2.00	
— Gradus ad Parnassum. Grand in-8 rel. \$2.00	
* Ovide : Métamorphoses (choix), texte latin, notes par Aubertin.....	42c
PÈRES LATINS (Nouveaux choix des), par Dübner :	
* Tome Ier, à l'usage de la 6e. In-18 cart.	36c
* Tome II, à l'usage de la 5e. In-18 cart..	36c
* Tome III, à l'usage de la 4e. In-18 cart..	36c
— La traduction de chacun des volumes des <i>Pères latins</i> se vend séparément, br.....	50c
* Phèdre : Fables, texte avec notes par Aubertin.....	24c
* — <i>Le même</i> , notice par Turnèbe. In-18 cart.	15c
* Quinte-Curce : De rebus gestis Alexandri magni, notes par Aderer.....	53c
* Salluste : Catilina et Jugurtha, notes par Lebaigue.....	30c
* Siret : Epitome historiæ Græcæ, notes Mottet. In-18 cart.....	30c
* Sulpice Sévère : Historia sacra, édition Dübner. In-18 cart.....	27c
* Tacite : Annales, édition Dübner.....	42c
* — Historiarum, notes latines.....	15c
* Tite-Live : Res memorabiles, et Narrationes selectæ, notes par Fustel de Coulanges.....	42c
* Virgile : Opera, notes par Aubertin.....	68c
* — L'Enéide, notes par le même.....	45c
* — Bucoliques, notes par le même.....	9c
* — Géorgiques, notes par le même.....	15c

§ 2. TRADUCTIONS

Les auteurs latins expliqués par deux traductions françaises, l'une littérale et *justalinéaire*, présentant le mot à mot français en regard des mots latins correspondants, l'autre correcte et précédée du texte latin. *Format in-12, broché.*

César : Guerre des Gaules, 2 vol. :	
Tome I : livres I, II, III, IV.....	\$1.00
Tome II : livres V, VI, VII.....	1.25
— Guerre civile, livre I.....	55c
Cicéron : Brutus.....	\$1.00
— Catilinaires (les quatre).....	50c
— Des loix, livre I.....	38c
— Des devoirs.....	\$1.50
— Dialogue sur l'amitié.....	33c
— Dialogue sur la vieillesse.....	33c
— Discours pour la loi Manilia.....	38c
— Discours pour Ligarius.....	20c
— Discours pour Marcellus.....	20c
— Discours sur les statues.....	75c
— Discours sur les supplices.....	75c
— Seconde philippique.....	50c
— Plaidoyer pour Archias.....	25c
— Plaidoyer pour Milon.....	38c
— Plaidoyer pour Muréna.....	63c
— Songe de Scipion.....	13c
Cornelius Nepos : Les vies des grands capitaines.....	\$1.25
Heuzet : Histoires choisies des écrivains profanes 2 vol.....	\$3.00

Horace : Art poétique.....	20c
— Epîtres.....	50c
— Odes et Epodes, 2 vol. :	
Tome I : livres I et II des Odes.....	50c
Tome II : livres III et IV des Odes et les Epodes.....	63c
— Satires.....	50c
— Œuvres, traduction française, sans le texte, par J. Janin.....	88c
Lhomond : Abrégé de l'histoire sainte.....	75c
— Des hommes illustres de la ville de Rome.....	\$1.13
Ovide : Choix des métamorphoses.....	\$1.50
Phèdre : Fables.....	50c
Quinte-Curce : Histoire d'Alexandre le Grand 2 vol.....	\$3.00
Salluste : Catilina.....	38c
— Jugurtha.....	88c
Sénèque : De la vie heureuse.....	38c
Tacite : Annales, 4 vol. :	
Tome I : livres I, II, III.....	\$1.50
Tome II : livres IV, V, VI.....	1.00
Tome III : livres XI, XII, XIII.....	1.00
Tome IV : livres XIV, XV, XVI.....	1.00
— La Germanie.....	25c
— Vie d'Agricola.....	45c
Tite-Live : livres XXI et XXII.....	\$1.25
— Livres XXIII, XXIV et XXV.....	1.88
Virgile : Les Bucoliques.....	25c
— Les Géorgiques.....	50c
— Enéide, 4 vol. :	
Tome I : livres I, II, III.....	1.00
Tome II : livres IV, V, VI.....	1.00
Tome III : livres VII, VIII, IX.....	1.00
Tome IV : livres X, XI, XII.....	1.00
— Œuvres complètes, traduction française, sans le texte, par Cabaret-Dupaty.....	60c

LANGUE GRECQUE.

§ I. AUTEURS CLASSIQUES (texte grec,) GRAMMAIRES, DICTIONNAIRES, THÈMES, ETC.

* ACTES DES APÔTRES , avec sommaires et notes par E. Lefranc.....	21c
Alexandre (C) : Dictionnaire grec-français. Gr. in-8 rel.....	\$4.00
Alexandre, Planche et Defauconpret : Dictionnaire français-grec. Gr. in-8 rel.....	\$4.00
* Aristote : Poétique, notes par Cougny.....	24c
* Basile (saint) : Discours sur la lecture des auteurs profanes, notes par l'abbé Hébert.....	15c
* — Homélie sur le précepte "Observe toi toi-même", notes par Feuillet.....	9c
* Chrysostome (saint Jean) : Discours sur la disgrâce d'Eutrope, notes par Marie.....	12c
* — Discours sur le retour de Flavien, notes par Gidel.....	12c
* Congnet : Simples éléments de grammaire grecque.....	45c
— Cours de thèmes grecs élémentaires :	
* Tome Ier. Thèmes élémentaires.....	68c
* Tome II. Thèmes sur la syntaxe.....	68c
* Démosthène : Discours sur la Couronne, notes par Aderer.....	38c
* — Les trois Olynthiennes, notes par Marie.....	15c
* — Les quatre Philippiques, notes par Pesson- neaux.....	24c

* Elien : Exercices synthétiques sur Elien, par M. Dumas.....	9c	pondants ; l'autre correcte et précédée du texte grec. <i>Format in-12 broché.</i>	
* — Extraits, notes par Chambon.....	33c	Aristote : Poétique.....	63c
* Esopo : Choix de Fables, notes par Aniel....	30c	Basile (S.) : Homélie sur la lecture des auteurs profanes.....	33c
* — <i>Le même</i> , édition sans notes. Br.....	12c	— Contre les usuriers.....	20c
* Grégoire de Nazianze (saint) : Eloge funèbre de Césaire, notes par Sommer.....	15c	— Observe toi toi-même.....	25c
* Grégoire de Nysse (saint) : Oraison funèbre de saint Mélèce, notes par Dübner.....	8c	Chrysostome (S. Jean) : Eutrope.....	15c
Groves : A Greek and English Dictionary, to which is added a Vocabulary or concise Dictionary of English and Greek. In-8 rel.	\$1.00	— Homélie sur le retour de Flavien.....	25c
* Homère : Iliade. notes par Brach.....	1.05	Démosthène : Discours contre Leptine.....	88c
* — Morceaux choisis de l'Iliade, par le même	60c	— Discours de la couronne.....	88c
* — <i>Odyssee</i> , notes par le même.....	\$1.05	— Olynthiennes (les trois).....	38c
* Homère : Morceaux choisis de l'Odyssee, par le même.....	60c	— Philippiques (les quatre).....	50c
* — <i>Odyssee</i> avec notice littéraire, par Budé. In-18 cart.....	60c	Eschine : Discours contre Ctésiphon.....	\$1.00
* JOSEPH, RUTH, TOBIE , et extraits bibliques, suivi de 46 <i>Fables d'Esopo</i> , de <i>Morceaux choisis d'Elien</i> et autres auteurs et des <i>Fables de Babrius</i> , avec exercices, etc., par H. Congnet.....	\$1.05	Eschyle : Prométhée enchaîné.....	75c
* Leclair et Feuillet : Grammaire grecque complète. In-8 cart.....	90c	— Sept (les) contre Thèbes.....	38c
* — Exercices (thèmes et versions) sur la grammaire abrégée (1).....	48c	Esopo : Fables choisies.....	33c
— <i>Le même</i> , textes et corrigés. Br.....	5c	Euripide : Alceste.....	50c
* — Exercices grecs sur la grammaire complète.....	75c	— Electre.....	75c
— <i>Le même</i> , textes et corrigés. Br.....	\$1.00	— Hécube.....	50c
* — Cours de versions adaptées à la grammaire complète.....	75c	— Hippolyte.....	88c
* Luc (saint) : Evangile, notes par Dumas et Marion.....	24c	— Iphigénie à Aulis.....	75c
* Lucien : Dialogues des morts, notes par Ditanty.....	30c	Grégoire de Nazianze (S.) : Éloge funèbre de Césaire.....	33c
* — Choix des dialogues des morts, par Dübner. In-18 cart.....	18c	— Homélie sur les Macchabées.....	25c
Maunoury : Petite anthologie ou recueil des fables, descriptions, épigrammes, pensées contenant les racines de la langue grecque. Edition avec dictionnaire.....	67c	Grégoire de Nysse (S.) : Contre les usuriers.....	20c
— <i>Le même ouvrage</i> , traduction juxta-linéaire suivie d'une traduction latine.....	55c	— Éloge funèbre de saint Mélèce.....	20c
* PÈRES DE L'ÉGLISE GRECQUE (les), avec notes par Fialon.....	54c	Homère : Iliade, 6 vol : Tome I : Chants I, II, III, IV.....	88c
* — Platon : Apologie de Socrate, avec notes par LeRond.....	23c	Tome II : Chants V, VI, VII, VIII.....	88c
* — Criton, avec notes par Lecrocq.....	15c	Tome III : Chants IX, X, XI, XII.....	88c
* Plutarque : Vie d'Alexandre, notes par Lecrocq.....	30c	Tome IV : Chants XIII, XIV, XV, XVI.....	88c
* — Vie de César, notes par Gidel.....	30c	Tome V : Chants XVII, XVIII, XIX, XX.....	88c
* Sophocle : Extraits, avec notes par Feuillâtre.....	60c	Tome VI : Chants XXI, XXII, XXIII, XXIV.....	88c
* — <i>Œdipe à Colone</i> , notes par le même.....	30c	— <i>Odyssee</i> , 6 vol : Tome I : Chants I, II, III, IV.....	\$1.00
* — <i>Œdipe roi</i> , notes par Marie.....	30c	Tome II : Chants V, VI, VII, VIII.....	1.00
Xénophon : L'Anabase, les sept livres, sans notes. In 18 cart.....	45c	Tome III : Chants IX, X, XI, XII.....	1.00
* — L'Anabase, livre 1er, notes par Jacquet.....	23c	Tome IV : Chants XIII, XIV, XV, XVI.....	1.00
* — <i>Cyropédie</i> , livre 1er, notes par Lesans.....	23c	Homère : Tome V : Chants XVII, XVIII, XIX, XX.....	1.00
‡ 2. TRADUCTIONS		Tome VI : Chants XXI, XXII, XXIII, XXIV.....	1.00
Les auteurs grecs expliqués par deux traductions françaises, l'une littérale et juxtalinéaire, présentant le mot à mot français, en regard des mots grecs corres-		— (Œuvres complètes, traduction française sans le texte, par M. Giguet.....	88c

(1) Ces exercices sur la Grammaire abrégée peuvent servir comme exercices de premier degré pour les institutions où l'on ne fait usage que de la Grammaire complète, à laquelle ils sont aussi adaptés.

J. B. ROLLAND & FILS, EDITEURS,
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU CANADA
POUR PARAITRE LE 15 DECEMBRE

Almanach Ecclesiastique DU CANADA

POUR L'AN DE GRACE 1885.
(Deuxième année).

Jolie brochure in-12, imprimée avec soin sur papier
teinté, couverture illustrée
PRIX 15 Cents.

TABLE DES MATIÈRES: Comput ecclésiastique, fêtes mobiles, etc.—Calendrier—Ephémérides religieuses—Cour de Rome—Le Sacré Collège des cardinaux—Les Sacrées Congrégations romaines—S. E. le Commissaire apostolique—Hiérarchie catholique du Canada — Clergé du Canada par provinces ecclésiastiques et par diocèses—Liste des prêtres des vingt-et-un diocèses, des trois vicariats apostoliques et de la préfecture apostolique qui se trouvent en Canada; chaque diocèse est suivi des congrégations et communautés religieuses qui y ont des établissements avec d'importants détails sur la fondation, les œuvres et le personnel de ses congrégations. A chaque diocèse sont donnés les noms de tous les évêques qui s'y sont succédés, les séminaires diocésains, collèges, etc: l'ouvrage se termine par une LISTE ALPHABETIQUE DE TOUS LES PRETRES DU CANADA.

Les deux années de l'ALMANACH ECCLESIASTIQUE, 1884 et 1885, seront expédites FRANCO, sur réception de 25 cents.

ALMANACH

DES

SOCIÉTÉS SAINT-JEAN-BAPTISTE

Du Canada et des Etats-Unis
POUR L'ANNÉE 1885
(Deuxième année)

Joli volume in-12, impression très soignée
PRIX, 15 cents

Les belles fêtes qui ont marqué l'année 1884 feront époque dans l'histoire des Canadiens-Français et tout ce qui peut conserver et raviver le souvenir de cette brillante manifestation nationale contribue à une œuvre hautement patriotique et utile. C'est là le but de l'Almanach des Sociétés Saint-Jean-Baptiste dont la 2e année paraîtra très prochainement. Instruire par le récit des plus beaux faits de notre histoire et nourrir le cœur par l'inspiration chaleureuse de l'amour du pays exprimée par les poètes et littérateurs canadiens, c'est là le programme qui a été suivi.

PATENTS

MUNN & CO., of the SCIENTIFIC AMERICAN, continue to act as Solicitors for Patents, Caveats, Trade Marks, Copyrights, for the United States, Canada, England, France, Germany, etc. Hand Book about Patents sent free. Thirty-seven years' experience. Patents obtained through MUNN & CO. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, the largest, best, and most widely circulated scientific paper. \$5.00 a year. Weekly. Splendid engravings and interesting information. Specimen copy of the Scientific American sent free. Address MUNN & CO., SCIENTIFIC AMERICAN Office, 261 Broadway, New York.

Dr A. A. FOUCHER

Chirurgien oculiste et auriste de l'Hôpital Notre-Dame
Montréal.

BUREAU ET RÉSIDENCE: 82, RUE SAINT-DENIS
Consultation: De midi à trois heures.

Cartes pour NOEL, le jour de l'AN et les FETES!

La librairie J. B. Rolland & fils, offre en vente à l'occasion des fêtes une grande variété de CARTES CHROMO-LITHOGRAPHIQUES, comprenant plus de 200 sujets des dessins les plus artistiques, et les plus charmants, avec JOLIES DEVISES EN FRANÇAIS. Prix, variant de 3, 5, 10, 15, à 20 centins la carte.

Aussi un beau choix d'EMBLEMES RELIGIEUX en chromo, avec inscriptions, pieuses pensées et prières, appropriées aux fêtes et à la nouvelle année, en paquets de 1 douzaine (sujets assortis). Prix: 10, 15, 20, 25, 30 et 35 centins la douzaine.

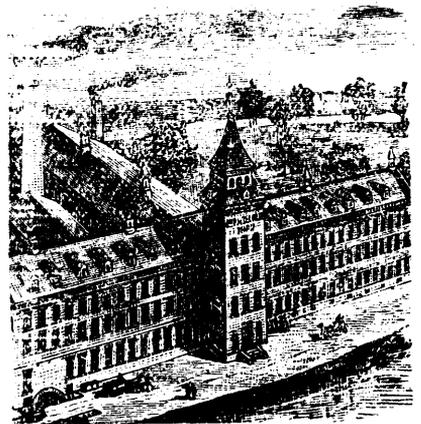
IMAGES RELIGIEUSES POUR ETRENNES et RÉCOMPENSES SCOLAIRES, découpées en paquets de 100 images. Prix: 18, 25, 30, 38, 50, 68 et 75 centins, le paquet de 100 images. IMAGES RELIGIEUSES AVEC BORDURES FESTONNÉES, GAUFREES OU DENTELEE, en paquets de 50 images assorties. Prix: 20, 25, 30, 50, 75 centins, \$1.00 à \$2.00 le paquet de 50 images.

J. B. ROLLAND & FILS

Nos. 6 à 14, RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL.

LA COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND

FABRIQUE A SAINT-JEROME, P. Q.



BUREAU PRINCIPAL:

A Montréal, Rue Saint-Vincent, 12 et 14

CHEZ

J. B. ROLLAND & FILS

Papier blanc de toute espèce. — Spécialité pour livres et journaux.

JOURNAL

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Organe des Instituteurs catholiques de la Province de Québec.

PARAISANT LE 1er DE CHAQUE MOIS

PAR LIVRAISON DE 32 PAGES.

J. B. ROLLAND & FILS.

Libraires-Éditeurs.

Nos 12 et 14, rue St Vincent, Montréal.

Le prix d'abonnement n'est que D'UN DOLLAR par an payable d'avance et D'UN DOLLAR ET DEMI payable à la fin de l'année.